

n° hors-série
ÉTÉ - 2015

Rebelles et Environnement

Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET
DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

LES REBELLES
17^E RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE
BLOIS - 9/12 OCT. 2014
SALON DU LIVRE - DÉBATS - CINÉMA - EXPOSITIONS

Le texte qui suit résulte de la transcription de la conférence « Rebelles & Environnement » qui s'est tenue le vendredi 10 octobre 2014 dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire de Blois.

Cette demi-journée sur l'histoire de l'environnement et de sa protection était organisée conjointement par l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE), le Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (RUCHE) et le Comité d'histoire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) avec des éléments issus des fonds

des Archives nationales

Introduite par Rémi Luglia, historien au Centre de recherche d'histoire quantitative de Caen, la conférence se divise dans un premier temps en trois interventions. Marie Chouleur y présente les sources et les archives, Michel Lette établit un bilan de deux siècles de conflits entre industries et populations locales, enfin Claire Robert évoque des voix rebelles à travers les exemples de Jules Michelet, Elisée Reclus ou encore Albert Robida.

Dans un second temps, trois acteurs engagés dans les « rébellions » environnementales depuis les années soixante-dix (Brice Lalonde, Jean-Pierre Raffin et Pierre Athanaze) évoquent, au cours d'une table ronde, les luttes passées et à venir dans le domaine de l'environnement et de l'écologie. Avec l'éclairage d'une journaliste qui anime le débat (Dominique Martin-Ferrari) et la mise en perspective d'historiens (Alexis Vrignon, Rémi Luglia ...), chacun apportent des illustrations d'un type particulier de rébellions dans l'histoire récente.

sommaire

Introduction

Rémi Luglia

Des archives rebelles aux chercheurs ?

Introduction aux sources de l'histoire des luttes environnementales

Marie Chouleur

Ces riverains qui contestent :

deux siècles de résistance face aux débordements de l'industrie

Michel Lette

Au XIX^e Siècle, des écrivains rebelles sèment les graines de l'écologie

Claire Robert

Table ronde : Se rebeller pour protéger la nature et l'environnement ?

Avec la participation de :

Brice Lalonde, Jean-Pierre Raffin, Pierre Athanaze, Alexis Vrignon

Introduction

Rémi Luglia, *historien, CRHQ-UMR 6583, Caen*

Bonjour à tous. J'utilise un microphone car cette journée d'étude sera enregistrée et sans doute mise en ligne sur nos sites.

Tout d'abord, je vous remercie d'être venus assister à cette demi-journée, qui s'articulera autour de trois conférences et d'une table ronde, durant laquelle nous débattrons du lien entre les deux termes associés : « Rebelles et Environnement ». Nos organisations participent aux Rendez-vous de l'histoire pour la deuxième année. En 2013, nous étions intervenus sur le thème « Guerre et Environnement ».

En nous adaptant aux thématiques des Rendez-vous, nous sommes ravis de vous proposer cette nouvelle demi-journée, sur le thème « Rebelles et Environnement ». Le terme rebelle est un terme polysémique, dont plusieurs approches nous seront exposées aujourd'hui.

Cette demi-journée est organisée par trois partenaires qui travaillent étroitement ensemble depuis longtemps :

- ★ l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) a pour but de rassembler des acteurs, des témoins et des chercheurs autour des questions de protection de la nature et de l'environnement.

- ★ le Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (RUCHE) regroupe des universitaires afin d'étudier l'histoire environnementale au sens large.

- ★ le Comité d'histoire du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a pour mission de valoriser le patrimoine et l'histoire de ces ministères. Il édite une revue intitulée *Pour mémoire*, téléchargeable gratuitement sur le site du ministère. Une présentation de ces trois partenaires est à votre disposition, ainsi que quelques exemplaires de la revue.

Marie Chouleur sera la première intervenante de cet après-midi. Conservatrice du patrimoine aux Archives nationales, elle se propose d'évoquer les sources et les archives, car il ne peut y avoir d'histoire sans les unes et les autres. Elle nous invite à nous plonger dans les archives du ministère de l'Écologie, en nous exposant ce qu'il est possible d'en tirer, et les difficultés susceptibles de se présenter.

Des archives rebelles aux chercheurs ? Introduction aux sources de l'histoire des luttes environnementales

Marie Chouleur, conservateur du patrimoine, responsable du pôle urbanisme, logement et environnement, Archives nationales

Je souhaite tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir conviée. Ma contribution diffère de celle des personnes qui vont me succéder cet après-midi. Je ne suis pas, en effet, une spécialiste de l'histoire de l'environnement. Je me présente devant vous en qualité de professionnelle du patrimoine. Mon intention, en cette édition 2014 des Rendez-vous de l'histoire de Blois consacrée aux « rebelles », est de vous faire découvrir les sources de l'histoire des luttes environnementales conservées aux Archives nationales. J'ai intitulé mon intervention « Des archives rebelles aux chercheurs ? », en me fondant sur le constat d'une moindre communication des archives du ministère chargé de l'environnement. J'ai cependant terminé ce titre par un point d'interrogation, car je veux croire que les difficultés rencontrées par les chercheurs ne sont

pas insolubles. J'espère qu'au terme de cette séance vous aurez envie de nous rendre visite.

Le code du patrimoine, en son article L. 211-1, définit les archives comme « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme ou leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de son activité ».

Je me propose d'évoquer ici, au travers des archives publiques et privées que renferment les Archives nationales pour la période contemporaine, les luttes et, oserais-je dire, les conquêtes environnementales. Mon premier exemple, une aquarelle représentant un globe terrestre, un projet soumis par Élisée Reclus au commissariat général de l'exposition universelle de 1900 (Arch. nat., CP/F/12/4446/D) montre

que les archives ne se limitent pas à des documents écrits.

Est rebelle, selon le *Trésor de la langue française informatisé*, dictionnaire électronique de référence conçu par le Centre national de la recherche scientifique, « *qui se révolte contre l'autorité du gouvernement légitime, d'un pouvoir établi ; [...] qui est réfractaire, hostile à quelque chose* ».

J'ai voulu pour ma part évoquer l'ensemble des acteurs de l'histoire de l'environnement, y compris ceux qui n'ont eu d'autre action que de s'élever contre les idées reçues : visionnaires, naturalistes, scientifiques et « lanceurs d'alerte » ; fonctionnaires, grands commis de l'État, hommes politiques et décideurs. C'est à dessein que j'inclus dans mon propos les simples administrés, les militants certes, mais aussi les opposants à la cause de la protection de la nature.

Les luttes environnementales tirent leur origine de multiples circonstances, au premier rang desquelles les questions de subsistance, si ce n'est de survie. Bien antérieures aux combats médiatiques de la décennie 1970, elles ont des sujets et des modes d'expression très divers et par, endroits, contradictoires : le défrichement et l'arasement des forêts au Moyen Âge contre la restauration des terrains en montagne à partir du XIX^e siècle, l'introduction de nouveaux engrais à cette même époque contre le retour à l'assolement de nos jours...

Cette dialectique continue nous engage, je crois, à mener des travaux historiques sur le temps long. De manière générale d'ailleurs, les problématiques

environnementales doivent nous conduire à repousser les limites : « La spécificité de l'environnement, qui implique une analyse de globalité, est perçue selon ce principe dès la fin des années 1960. Cette globalité qu'induit le principe d'environnement impose à l'historien une réflexion sur les sources », écrit Muriel Le Roux, chercheur en histoire des sciences et techniques, dans le guide des sources de l'environnement¹.

Je partage ce point de vue. C'est pourquoi j'aimerais revenir, dans une première partie, sur la vocation des Archives nationales. Je consacrerai la deuxième partie de mon intervention aux fonds d'archives qui documentent l'histoire des luttes environnementales, ainsi que de leurs acteurs. Je traiterai ensuite, en dernière partie, de la recherche et de la consultation des documents aux Archives nationales.

Dans notre pays, la conservation des archives est, depuis la Révolution organisée dans l'intérêt du public, « tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes [...], lit-on à l'article L. 211-2 du code du patrimoine, que pour la documentation historique de la recherche ». Sa finalité est donc double. La primauté va en fait à la valeur probante des archives, indispensables à l'exercice de la démocratie, et non à leur intérêt patrimonial.

Les Archives nationales, institution pluriséculaire, sont aujourd'hui placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication, avec, depuis



1-2. Dessin aquarellé et photographie d'une maquette représentant un projet de globe terrestre soumis par Elisée Reclus au commissariat général en vue de l'exposition universelle de 1900. Arch. nat., CP/F/12/4446/D. © Archives nationales (France) – Tous droits réservés.



l'arrêté du 24 septembre 2006, le statut de service à compétence nationale.

Elles ont pour mission la collecte, le classement, la conservation, la communication et la mise en valeur des archives des administrations et organes centraux de l'État ainsi que des fonds privés qui intéressent l'histoire nationale. Les Archives nationales occupent depuis 1808 plusieurs hôtels particuliers contigus dans le Marais, à Paris.

Pour répondre à la saturation du site historique ainsi qu'aux besoins de l'administration en archivage intermédiaire, le site de Fontainebleau a été ouvert en 1969, sous le nom de Cité interministérielle des archives. Il a vocation à recevoir les documents produits après 1958 qui, faute de place, n'ont pu être accueillis sur le site parisien. Devenu Centre des archives contemporaines, le site de Fontainebleau se consacre peu à peu aux seules archives destinées à être conservées à titre définitif, mais on s'est trouvé néanmoins confronté à des problèmes croissants d'espace.

Au cours de l'année 2012, la plupart des fonds contemporains conservés tant à Paris qu'à Fontainebleau ont déménagé vers le site de Pierrefitte-sur-Seine. Inauguré en février 2013 par le Président de la République, celui-ci renferme les archives postérieures à 1789, exception faite des archives nominatives et sérielles, des archives électroniques et audiovisuelles et des fonds privés d'architectes. La construction de ce bâtiment, imaginé par l'architecte Massimiliano Fuksas,

a permis aux Archives nationales d'accroître significativement leurs capacités d'accueil et de reprendre, en lien avec le Service interministériel des Archives de France, une politique de collecte volontariste. Elles conservent aujourd'hui plus de 300 kilomètres linéaires d'archives.

Les Archives nationales reçoivent par voie de versement les archives produites par les ministères et les organismes qui leur sont rattachés. Le transfert des archives publiques intervient lorsque la durée d'utilité administrative des documents est échue, au terme d'une évaluation, fondée sur des critères juridiques et historiques, qui conclut parfois à la nécessité de tris et d'éliminations. Ces opérations revêtent un caractère réglementaire. C'est pourquoi leur supervision incombe à un conservateur du patrimoine placé auprès du ministère, qui est qualifié de « missionnaire ». Une mission des archives a ainsi été créée au sein du ministère des travaux publics dès 1953. Les Archives départementales sont, quant à elles, destinataires des archives produites par les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. La collecte des archives privées, qui ne jouissent pas des mêmes dispositions juridiques protectrices que les archives publiques, n'a pas de caractère systématique. Elle est affaire de rencontres et d'opportunités. Les archives privées n'en forment pas moins le complément indispensable aux archives publiques. Elles sont, du reste, aux Archives nationales gérées par un département dédié.

¹ Le Roux Muriel, « L'environnement et les risques chimiques : le cas de l'aluminium », dans *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XX^e siècle (t. III)*, dir. Andrée CORVOL, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 173.

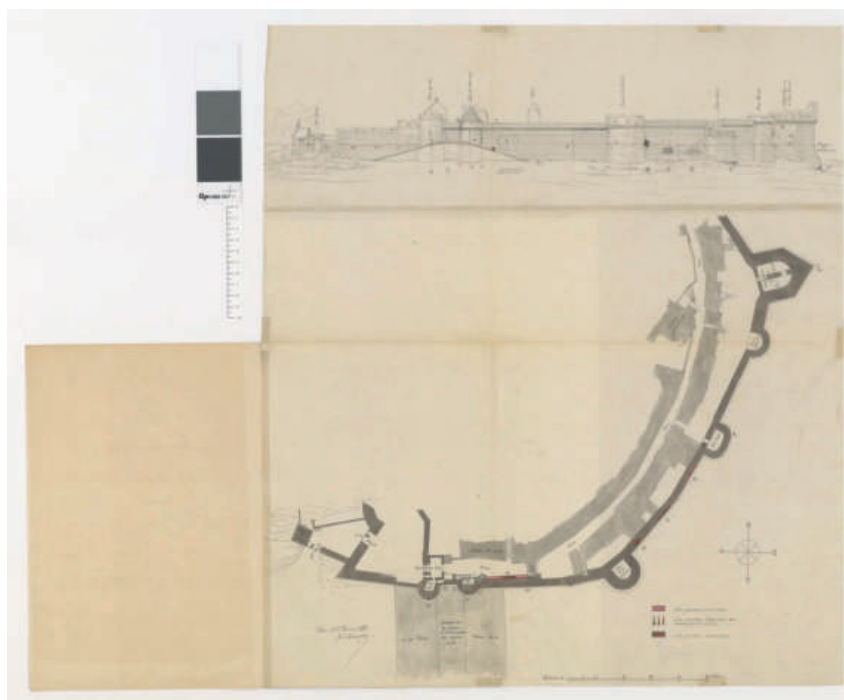
Depuis l'été 2012, les autres départements ont été organisés par grands domaines d'activités de l'État, en remplacement des sections chronologiques. J'appartiens ainsi au département de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, qui gère les archives du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, ainsi que de leurs prédécesseurs, soit 17 kilomètres linéaires environ. La création d'un département dédié permet de donner une meilleure visibilité à ces fonds, même s'il reste évidemment beaucoup à accomplir.

La notion de producteur est essentielle pour comprendre l'organisation des archives. En effet, vous ne rencontrerez que rarement, aux Archives nationales, des collections de pièces réunies de manière artificielle autour d'un sujet donné : cette pratique est désormais contraire à l'éthique de la profession. Vous trouverez en revanche des dossiers, quelquefois incomplets ou partiels, qui proviennent de services et dont ils reflètent les activités. Le traitement différencié appliqué aux archives sur les sites de Paris et de Fontainebleau est susceptible de déconcerter les chercheurs.

La cotation dite « continue », adoptée par la Cité interministérielle des archives, et toujours en vigueur, se veut non-signifiante, à la différence du cadre de classement parisien, où le début de chaque cote désigne le producteur : F/14

pour le ministère des Travaux Publics par exemple. Identifiant unique de l'article, lequel coïncide généralement avec un dossier ou un carton d'archives, la cote continue se compose du millésime du versement et d'un numéro d'ordre sur quatre chiffres – 20140001 désignant ainsi la première entrée de l'année 2014. Le partage entre cotes du cadre de classement et cotes continues, qui s'est établi en théorie avec l'avènement de la Cinquième République, n'est pas ferme. Vous rencontrerez peut-être des documents datant de la première moitié du XX^e siècle, si ce n'est du XIX^e siècle, portant une semblable référence.

Tel est le cas notamment de deux versements de la Mission pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel qui ont rejoint les Archives nationales entre 2008 et 2010. Ils relatent toute l'histoire de ce site d'exception, depuis la construction



Plan de la face Sud-Est du Mont-Saint-Michel indiquant les brèches et lézardes des murailles, 6 février 1881. Arch. nat., 20100528/1 (Mission pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel). © Archives nationales (France) – Tous droits réservés.

Les manifestations, diverses dans la forme, sont nombreuses pour exprimer vigoureusement le sentiment d'un républicain qui s'attache aux travaux de Ports et Chaussées, obstinément au fait d'actes dont la provenance est faite tout au moins en ce qui concerne le Mont-Saint-Michel. Cependant j'espère toujours que les ingénieurs, effrayés des suites qu'ils ont causées déjà, s'en vont calculer, mesurer, et chercher les moyens les plus propres à protéger les concessions de la Compagnie des Bâtons de l'Écluse, dans tous ces lieux situés, en provoquant la mise d'anciens manoirs his toriques, vénérables à plus d'un titre. Et peut-être aussi croire qu'on ne pourra pas dire qu'un de nos plus beaux monuments français, une des gloires du Pays, sera sa ruine commise par des Ingénieurs Français et qu'il ne sera pas sacrifié par de trop savantes combinaisons, aux intérêts d'une Compagnie particulière, aussi puissante et aussi protégée qu'elle puisse être.

Je suis avec un profond respect.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'État.

votre très-dévoté serviteur.

E. Corroyer.

Extraits d'une lettre d'Edouard Corroyer sur l'état des remparts du Mont-Saint-Michel, 6 février 1881. Arch. nat., 20100528/1 (Mission pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel). © Archives nationales (France) - Tous droits réservés.

de la digue insubmersible, à partir de 1874, jusqu'aux mesures prises par les autorités pour lutter contre l'ensablement de la baie. Les documents choisis sont un plan indiquant les brèches et lézardes occasionnées par la digue et une lettre de plainte d'Édouard Corroyer (Arch. nat., 20100528/1), qui valut à cet architecte des monuments historiques « rebelle » d'être remercié.

Le fonds d'un ministère est constitué de la somme des articles qui en portent le préfixe et de très nombreux versements en cotation continue. Il peut cependant présenter des lacunes, certaines directions ou institutions n'ayant jamais versé leurs archives aux Archives nationales. Les documents entrent parfois aux Archives nationales après que le producteur, alors distinct du service versant, a cessé son activité.

D'autres incongruités trouvent leur explication dans l'histoire administrative. La naissance tardive d'une administration consacrée à l'environnement et le caractère changeant de ses attributions ont rendu plus complexe encore la répartition des archives. Ainsi, la plupart des sources de l'histoire de l'environnement, et à plus forte raison encore de celle des luttes environnementales, sont à rechercher en dehors du fonds du ministère chargé de l'environnement, car ce fut seulement en 1971 que Robert Poujade prit le titre de « ministre délégué [...] chargé de la protection de la nature et de l'environnement ».

Le décret n°71-245 du 2 avril 1971 portant organisation des services du ministre délégué institua la direction

générale de la protection de la nature et de l'environnement, à laquelle furent dévolues les attributions précédemment imparties au ministère des affaires culturelles en matière de protection des sites et monuments naturels. Certains dossiers relèvent donc du fonds du ministère chargé de la culture, comme celui ouvert en vue du classement du jardin d'Albert Kahn (Arch. nat., 19890126/119). Acculé par ses créanciers, ce dernier se résolut à vendre sa propriété au Conseil général de la Seine, ce qui eut pour conséquence de rendre caduques les mesures de protection engagées. Cette affaire a connu un récent regain d'actualité.

Je vous propose maintenant de parcourir les principaux fonds d'archives en lien avec l'histoire de l'environnement et des luttes environnementales, publics et privés, conservés aux Archives nationales.

Il me semble naturel de commencer par les ministères chargés de l'équipement et de l'environnement, premiers concernés, à l'heure actuelle, par ces sujets.

Les archives des cabinets ministériels nous sont parvenues dans des proportions non négligeables. Les fonds de quelques-uns d'entre eux sont, depuis peu, communicables. Le ministre et ses conseillers reçoivent régulièrement les courriers de particuliers, d'élus ou d'associations. Ils ont toute liberté de s'entremettre dans les affaires pour consulter, voire tenter de concilier, les parties en présence, ainsi qu'en témoigne le document retenu, un projet de note

sur les relations avec les associations préparé par le cabinet de Michel d'Ornano (Arch. nat., 19810273/1).

En outre, les différends les plus sérieux, ou de nature à susciter une réaction dans les médias, sont, par principe, portés à la connaissance du cabinet, et ce même lorsque le ministre se garde par la suite de prendre position. Les revues de presse donnent d'ailleurs souvent lieu à un patient travail d'analyse. Les dossiers instruits par les services eux-mêmes, quel qu'en soit l'objet, peuvent renfermer des pièces témoignant de tensions : contentieux, enquêtes d'utilité publique.... Les initiatives les plus anodines se transforment quelquefois en une tribune libre, à l'instar du concours photographique « Mon paysage, nos paysages » lancé en 1992 par la ministre d'alors, Ségolène Royal. Les bulletins de réponse y dénoncèrent en maints endroits les atteintes au patrimoine paysager, sous l'aspect tantôt d'une voie de train à grande vitesse, tantôt d'une déchetterie à l'air libre (Arch. nat., 20080064/24).

Le chef du gouvernement a à connaître de certaines affaires, dont les dossiers sont généralement plus succincts, se limitant aux documents stratégiques ou finaux. Il exerce la tutelle des organismes à vocation interministérielle, telle la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Le ministère de l'intérieur intervient au titre de la protection des populations, à l'occasion de catastrophes naturelles notamment, ou pour constater des

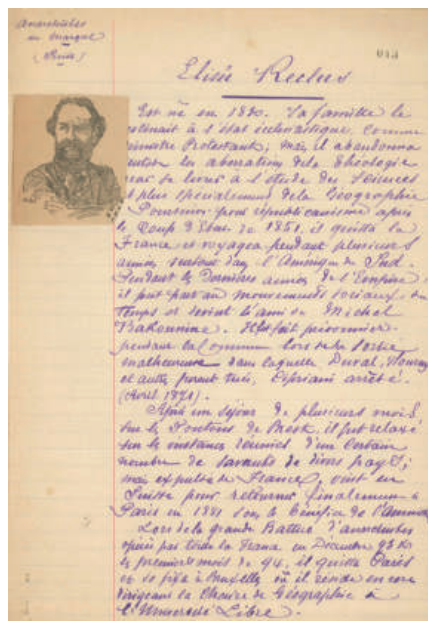
dommages à l'environnement, lors de marées noires par exemple. Ses services assurent la sécurité publique et le maintien de l'ordre. Les renseignements généraux et la police judiciaire, en particulier, collectent de très nombreuses informations sur des personnalités – hommes politiques, journalistes.... – et des militants.

Élisée Reclus, figure tutélaire des écologistes, est ainsi inscrit au fichier central de la police générale, où il est qualifié d'« anarchiste » (Arch. nat., F/7/16000/2). Les rapports des préfets livrent un état de la situation locale, et le cas échéant, des incidents, à l'image de ceux intervenus en marge de la grève des vignerons dans le Midi, en 1907. Ces événements sont évoqués au travers d'une coupure de presse et d'une note confidentielle qui révèle les menées des autorités (Arch. nat., F/7/12794). Leur ancienneté me permet d'y faire référence sans porter préjudice à leurs acteurs.

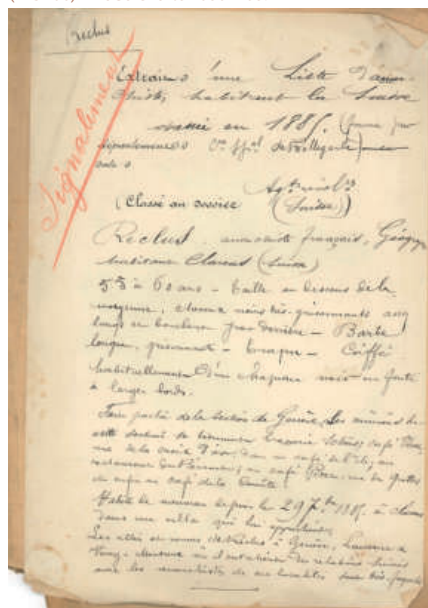
Les relations avec les territoires d'outre-mer incombent souvent à un secrétaire d'État délégué placé auprès du ministre de l'intérieur. C'est pourquoi on trouve dans le fonds de ce dernier les archives relatives à l'exploration des pôles et à leur promoteur Paul-Émile Victor, dont vous est présenté un article à l'état de brouillon puis de publication (Arch. nat., 20110210/2).

Le ministère de l'Agriculture a joué depuis sa création un rôle prééminent dans la gestion forestière et dans la police de la chasse et de la pêche,





Dossier de renseignements sur Elisée Reclus, comportant le portrait et la biographie de celui-ci, conservé au sein du fonds « Panthéon » du fichier central de la direction générale de la police. Arch. nat., F/7/16000/2. © Archives nationales (France) - Tous droits réservés.



ainsi que le montrent les documents sélectionnés, qui sont du reste l'occasion pour moi d'évoquer ceux qui se montrent « rebelles » au discours de protection des espèces animales et végétales.

Le premier donne à voir des ouvriers accusés d'avoir mutilé des arbres lors de travaux, le second un cultivateur poursuivi pour n'avoir pas retenu ses chiens, partis chasser en dehors de sa propriété (Arch. nat., 19860174/2).

Interlocuteur privilégié des agriculteurs, ce ministère eut à faire face à l'affaire du Larzac. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, des dossiers particulièrement sensibles ont été examinés par les services vétérinaires et phytosanitaires : la crise de la vache folle, les organismes génétiquement modifiés, l'abattage rituel...

Lorsqu'il existait un ministre de l'Industrie de plein exercice, la surveillance des installations classées, notamment nucléaires, et la politique énergétique, secteurs où les contestations sont nombreuses, ont pu lui être confiées.

D'une grande richesse, les archives du commissariat général aux expositions universelles, placé, au XIX^e siècle, sous la tutelle du ministère du Commerce et de l'Industrie, font quant à elles une large place aux inventions et aux utopies. Une société de pisciculture justifie ainsi la nécessité de l'ouverture d'un aquarium pour l'exposition universelle de 1900 par l'épuisement des ressources naturelles (Arch. nat., F/12/4379), ce qui n'est pas sans rappeler nos préoccupations contemporaines.

L'administration du tourisme, intermittente, a pris part à l'aménagement de la montagne et du littoral, qui a soulevé beaucoup de résistances et d'oppositions.

Le ministère de l'Instruction publique, devenu ministère de l'Enseignement, organise et anime les établissements scolaires et universitaires. À ce titre, il encouragea, sous le Second Empire et la III^e République, les travaux manuels et agricoles, se faisant par exemple le relais d'une initiative, discutée, de la Société protectrice des animaux qui visait à sensibiliser les élèves à la protection des oiseaux « utiles » (Arch. nat., F/17/11697).

Une partie de ses compétences, de même que la tutelle sur certains établissements scientifiques, parmi lesquels le Muséum d'histoire naturelle, sont passées au ministère chargé de la recherche, qui continue de coordonner et de financer d'importants programmes de recherche de la recherche dans les sciences de la vie et de la terre, d'autres à celui de la culture, qui a récemment réinvesti le champ du patrimoine naturel, au travers de l'inventaire et de la mise en valeur des jardins notamment.

Le ministère de la santé et des affaires sociales est, y compris dans sa composante « jeunesse et sports », attentif aux problèmes environnementaux, dans la mesure où ceux-ci ont des répercussions sur la santé publique et sur la qualité de vie en général.

Les archives de la Présidence de la République et des autres ministères

sont à même, dans une moindre mesure, d'éclairer tel ou tel aspect de l'histoire de l'environnement.

Le ministère de la justice s'informe ainsi de certaines affaires portées devant les tribunaux judiciaires ou administratifs, appelées à faire jurisprudence ou à entraîner de coûteux paiements.

Cette énumération n'est nullement limitative. C'est tout au contraire une invitation à explorer l'immense étendue des sources disponibles, à les lire ou relire, dans une perspective d'histoire de l'environnement. S'agissant des acteurs des luttes environnementales eux-mêmes, il convient de citer tous les dossiers nominatifs – dossiers de fonctionnaires, d'étudiants, de décoration... – collectés par les Archives nationales auprès des organes centraux de l'État, fort utiles à la compréhension d'itinéraires individuels et collectifs.

Il y a aux Archives nationales, enfin, plusieurs fonds privés qui traitent du thème qui nous occupe. Ils proviennent d'associations militantes, comme les Amis de la Terre ou le *World Wildlife Fund for Nature*, dont vous voyez un historique et une brochure, tous deux extraits des archives de l'Association pour la protection des espaces naturels (Arch. nat., 20010135/58). Ils viennent aussi, dans une moindre mesure, d'associations professionnelles, de la Fédération française des parcs naturels régionaux, de l'Institut pour la maîtrise des risques. Elles conservent également les fonds de personnalités, au premier rang desquelles Serge Antoine, qui

s'exprime ici dans la revue *Vie publique* sur son engagement politique en faveur de l'environnement (Arch. Nat., 20080615/2).

La plupart de ces fonds, à l'exception notable des archives de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique, sont entrés par don ou dépôt sur le site de Fontainebleau dans les années 2000, à l'initiative de la mission des archives.

D'autres fonds privés entretiennent des liens plus ténus avec l'histoire de l'environnement, mais me semblent toutefois mériter votre attention, depuis les archives Fourier et Considérant jusqu'à celles du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, en passant par le fonds du Touring Club de France, auquel j'ai emprunté cette affiche appelant à la défense du « cadre de vie » (Arch. nat., 20000028/35).

Les archives privées ne sont jamais dépourvues de valeur : elles forment le contrepoin indispensable aux documents produits par l'administration, qui n'a pas accès à toutes les informations dont disposent les militants et qui ne se départit jamais d'une certaine distance vis-à-vis des événements.

J'en veux pour preuve la richesse de la correspondance entre Roland Bechmann et les journalistes spécialisés, ici Louis Bériot et Michel Péricard, producteurs de l'émission « La France défigurée » (Arch. nat., 20010135/14), retrouvée dans les archives de l'Association pour les espaces naturels. Il n'en existe pas d'équivalent dans les fonds publics.

Associations

127 AS > Association pour les espaces naturels (ASPEN)

135 AS > Association « Les Amis de la Terre »

143 AS > Institut pour la maîtrise des risques (IMDR)

148 AS > World Wildlife Fund (WWF)

205 AS > Société pour la protection des paysages et de l'esthétique (SPPEF)

Fédération française des parcs naturels régionaux

Personnalités

714 AP > Georges-Yves Kervenn

715 AP > Serge Antoine



« Il ne suffit pas de rêver... / Défendons nous-mêmes / le cadre de notre vie. / Avec le Touring Club de France / la qualité de la vie, on la vit. » / 65, avenue de la Grande Armée 75016 Paris, et 80 bureaux dans toute la France / Association reconnue d'utilité publique, agréée sous le N° 67 001. / [Dessinateur] LAS, Publicité J. Olivaux. Affiche pour la campagne d'information « La qualité de la vie, c'est vous qui la faites ». Arch. nat., 20000028/36 (fonds du Touring Club de France). © Archives nationales (France) – Tous droits réservés.

Les fonds privés contiennent souvent quantité de tracts et de publications militantes, autant de documents que nulle institution de conservation n'est en mesure de collecter de manière aussi méthodique.

À présent, je souhaite vous introduire, très brièvement, aux outils de recherche et aux modalités de consultation des documents. Des progrès considérables ont été accomplis au cours de ces derniers mois, dessinant la perspective d'une recherche unifiée dans les fonds et collections des Archives nationales.

Les guides de recherche, qui se distinguent par leur apport méthodologique et critique, vous offrent une première orientation. Andrée Corvol a ainsi fait paraître un ouvrage, en trois tomes, consacré aux sources de l'histoire de l'environnement². Bien qu'adoptant une définition assez extensive de ce terme, cet ouvrage ne fait aucune référence à l'écologie politique ni aux acteurs privés de la protection de la nature. La lecture des guides thématiques peut être complétée par celles des états des fonds et des états des versements par ministère ou domaine d'activités de l'État, désormais obsolètes, mais dont l'introduction se révèle souvent fort utile pour comprendre l'histoire administrative.

La salle des inventaires virtuelle, consultable depuis l'internet, ainsi que sur place, où elle est alors augmentée des inventaires nominatifs, est appelée à fédérer tous les instruments de recherche existants³.

L'onglet « recherche multicritères » permet d'interroger les 16 000 – bientôt 19 000 – inventaires dématérialisés qui décrivent une part croissante des archives du cadre de classement et des versements en cotation continue antérieurs à 2006. Il est possible d'y saisir différentes informations : le nom d'une personne physique (« José Bové ») ou d'une collectivité (« association de sauvegarde du Larzac et de son environnement »), l'objet du dossier (« camp du Larzac »), l'action (« manifestation »), le type de document (« affiche »)...

Il convient, pour restreindre le nombre de résultats, de leur appliquer une logique combinatoire. Outre ce champ d'interrogation en texte libre, plusieurs formulaires disposent de thésaurus et de filtres. Vous accédez enfin à la liste des résultats, classés par ordre de pertinence, et, de là, vous êtes en mesure de réserver ou de commander les documents.

La consultation s'effectue en salle de lecture, sur le site de conservation des archives, ou sur l'internet, lorsque les documents ont déjà été numérisés. Cette option reste minoritaire. Jusqu'au complet achèvement du chantier de dématérialisation, vous devez utiliser l'ancienne base Priam 3, qui interroge la description sommaire des versements jusqu'à 2009, et vous reporter ensuite aux instruments de recherche dactylographiés qui se trouvent dans la salle des inventaire du site de Pierrefitte-sur-Seine⁴.

Je tiens à souligner qu'une permanence y est assurée aux horaires d'ouverture

² CORVOL Andrée et RICHEFORT Isabelle (dir.), Nature, environnement et paysage : l'héritage du XVIIIe siècle : guide de recherche archivistique et bibliographique, Paris, L'Harmattan, 1995 ; CORVOL Andrée (dir.), Les sources de l'histoire de l'environnement : le XIXe siècle (t. II), le XXe siècle (t. III), Paris, L'Harmattan, 1999-2003.

³ La Salle des inventaires virtuelle est accessible à l'adresse www.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/.

⁴ La base documentaire Priam 3 est accessible à l'adresse www.culture.gouv.fr/documentation/priam3/pres.htm.

habituels et que les demandes de recherche complexes peuvent aussi nous être transmises par l'intermédiaire de la Salle des inventaires virtuelle.

Cet outil permet de pallier les difficultés occasionnées par la dispersion des compétences gouvernementales en matière d'environnement.

L'approche interministérielle qu'il développe est parfaitement complémentaire de celle de la mission des archives. Cette mission, sous la rubrique « Histoire et archives » du site internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, signale les inventaires des archives produites aussi bien par l'administration centrale que par les services déconcentrés, ces dernières incombant aux services d'archives départementaux.

L'utilisation de la salle des inventaires virtuelle ne dispense pas pour autant les chercheurs d'une réflexion sur les critères de recherche, et en particulier sur le choix des termes.

Des problèmes sémantiques se posent. Le lexique de l'environnement comprend de nombreux néologismes. En outre, le langage des spécialistes diffère de celui des services producteurs et, plus encore, de celui des archivistes. La granularité de la description, dans les instruments de recherche, est parfois insuffisante. Enfin, certaines catégories sont inopérantes, tels les mots « rebelle » – sans surprise néanmoins –, « altermondialiste » voire « écologiste ». Le ministère de l'intérieur réunit volon-

tiers les protecteurs de l'environnement sous l'intitulé « extrême gauche », ce qui prête évidemment à sourire. Les mots « riverains » et « particuliers », ainsi que ceux caractérisant une forme de lutte – « manifestation », « pétition »... –, produisent à l'inverse d'intéressants résultats, de même que les expressions « problèmes environnementaux » ou « dommages causés à l'environnement ».

Par ailleurs, la communication de dossiers sensibles est susceptible de vous être refusée.

Le principe de la communicabilité de plein droit des archives publiques est inscrit dans le code du patrimoine. Toutefois, certains documents sont communicables seulement au terme d'un délai déterminé par l'article L. 213-2 de ce même code, de 25 à 120 ans en fonction de la nature des informations contenues : délibérations du gouvernement, relations extérieures, sûreté de l'État, vie privée, enquêtes de police judiciaire, secret médical...

Leur consultation est soumise à l'obtention d'une dérogation. Les documents « dont la divulgation pourrait permettre de concevoir, de fabriquer, d'utiliser ou de localiser des armes de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques ou bactériologiques) » sont exclus de ce dispositif et demeurent incommunicables.

Les archives des chefs d'État, des ministres et secrétaires d'État et des cabinets ministériels font elles aussi exception : elles obéissent au

régime du «protocole», qui laisse la communication des documents à la discrétion de leur producteur pendant une durée déterminée par contrat. Tout refus doit être motivé, et vous conservez, en tant que demandeur, la possibilité d'un ultime recours. La communicabilité des archives privées, en revanche, est fixée par leur propriétaire seul.

La publication et la reproduction des documents est régie par un ensemble de règles, quelquefois tacites, auxquels je vous invite à vous conformer : le respect du droit d'auteur et du secret des correspondances, l'anonymat des personnes physiques...

Pour conclure, je souhaite vous redire l'importance des sources d'archives, et en particulier celle des fonds et collections des Archives nationales, pour l'écriture de l'histoire de l'environnement. Ces sources permettent souvent de confirmer ou d'infirmer les faits, de les remettre en perspective, et ce en dépit de l'apparent retard dans la prise en compte des problématiques environnementales par l'administration.

Les documents abondent, quoiqu'ils soient répartis entre les fonds de plusieurs ministères, comme vous avez pu en juger par mon exposé.

Je regrette d'ailleurs de n'avoir pu évoquer l'Ancien Régime, d'autant qu'il est des domaines d'activités, comme la gestion forestière, qui sont caractérisées par une remarquable continuité du point de vue de l'histoire institutionnelle et qui se prêtent donc tout à fait à des études diachroniques.

Il en va de même de sujets qui agitent les administrés depuis les temps les plus reculés : leurs «rébellions», petites et grandes, visent l'appropriation des ressources naturelles, les pollutions et nuisances, les diverses atteintes à la qualité de vie...Tous les acteurs de ces luttes ont laissé des traces ténues, mais néanmoins tangibles dans les fonds conservés aux Archives nationales.

En confiant leurs propres archives à cette institution, des associations de protection de l'environnement ont fait le choix, courageux, de mettre à la disposition du public ce matériau pour l'histoire. Les archives de ces «rebelles» sont singulières au regard de la production institutionnelle, qu'elles discutent et interrogent. Je vous engage à vous livrer, à votre tour, à cette critique des sources, et à vous immerger dans les archives : c'est une expérience que je vous promets passionnante !

Avertissement

Les documents présentés sous la forme d'un diaporama lors des Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et mentionnés dans ce texte, sont consultables aux Archives nationales, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Les cotes vous en sont données entre parenthèses.

Rémi Luglia

Merci, Marie. Nous avons réservé un court laps de temps pour les questions, après chaque intervenant. Le sujet est riche et une énorme diversité de sources est à notre disposition, qu'il convient de croiser. Nous avons notamment découvert avec «délectation» que les écologistes étaient tous d'extrême gauche.

Une intervenante

À quel moment une personnalité ou une association entre-t-elle dans les archives ? Par exemple, Nicolas Hulot y entre-t-il au moment où il a été journaliste ou à un autre moment ?

Marie Chouleur

Il m'est difficile de vous répondre. La bonne question à se poser, vis-à-vis d'une personne physique, est de savoir à quel titre l'État est intervenu dans le cours de son existence. Ainsi, Nicolas Hulot a-t-il reçu un mandat électif, par exemple ?

Une intervenante

L'antériorité de son action est-elle prise en compte ?

Marie Chouleur

Les archives sont versées une trentaine d'années après les faits, en moyenne. Si Nicolas Hulot a été consulté à titre d'expert, s'il a occupé l'espace médiatique à divers moments, les ministères, ou les services de renseignement, ont pu réunir de la documentation à son sujet, et suivre son parcours. Je ne prétends pas qu'il existe un dossier personnel sur Nicolas Hulot. Mais c'est bien par le biais des interactions entre l'État et une personne donnée que se constituent des dossiers qui parviennent, *in fine*, aux Archives nationales, sous réserve qu'ils n'aient pas été échantillonnés. Il est difficile de répondre sans plus de recul sur un cas aussi précis.

Pour revenir à la question plus générale des rebelles, il convient de se demander

si l'État intervient dans le conflit et à quel titre ? Est-ce qu'il surveille ? Est-ce qu'il réprime ? Est-ce qu'il anticipe ? Est-il à l'origine de l'installation qui a donné lieu à une levée de boucliers ?

Rémi Luglia

En fait, il n'existera pas un dossier unique sur Nicolas Hulot mais une multitude de dossiers Hulot, selon les interventions qu'il aura pu mener au niveau étatique. S'il est conseiller du Président de la République sur tel ou tel domaine, il entrera dans les archives via la Présidence. S'il fait l'objet d'un dossier aux Renseignements généraux, il y entrera *via* les versements de ce service.

Une intervenante

Qu'en est-il de son activité en tant que journaliste de TF1 ?

Marie Chouleur

France Télévisions dispose de son propre service d'archives. Je ne suis pas très au fait de l'évolution du statut juridique des différentes chaînes de télévision. Cette question n'est pas de mon domaine : je ne peux vous dire si les archives des salariés de chacune d'elles, y compris France Télévisions, sont des archives publiques. J'ignore notamment dans quelle mesure ce service continue à exercer une mission de service public, ou du moins si les journalistes rentrent dans cette catégorie. Ne sont communicables de droit que les archives publiques.

Néanmoins, dans l'hypothèse où Nicolas Hulot souhaiterait donner ou déposer les archives de son mouvement

politique, celles-ci pourraient être accueillies par les Archives nationales, si le département concerné juge qu'elles présentent de leur intérêt pour l'histoire nationale et qu'elles satisfont à des critères de classement et de description minimaux. Si un fonds se révèle d'intérêt local plutôt que national, il est orienté vers le service d'archives départemental compétent.

Rémi Luglia

Dans tous les cas, elles constitueraient des archives privées, je présume.

Marie Chouleur

Il s'agirait effectivement d'archives privées et Nicolas Hulot en fixerait les conditions de communication et de reproduction.

Rémi Luglia

Il agirait ainsi comme n'importe quel personnage au niveau national, qui souhaiterait verser ses propres archives aux Archives nationales. Vous avez cité tout à l'heure Serge Antoine : il existe à présent un fonds bien délimité qui regroupe ses archives personnelles.

Marie Chouleur

Certaines conditions s'appliquent au dépôt, néanmoins. Les Archives nationales acceptent plus volontiers des fonds privés appelés à être largement ouverts au public. Il n'est pas souhaitable de mobiliser des moyens pour conserver des archives qui ne seraient jamais communiquées, voire que le déposant réclamerait à l'issue du travail de mise en ordre et de conditionnement.

Michel Lette

Vous n'avez pas du tout parlé des archives du monde du travail à Roubaix, dans lesquelles j'ai pu consulter, par exemple, les fonds constitués par le versement de la commission environnement du Conseil national du patronat français (CNPF). Ces archives font-elles encore partie des Archives nationales ?

Marie Chouleur

La situation est assez complexe. Les trois sites franciliens des Archives nationales, Fontainebleau, Paris et Pierrefitte, forment un service à compétence nationale distinct des Archives nationales du monde du travail (ANMT) à Roubaix, et des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence. Cependant, chacun d'entre eux renferme des sources précieuses pour l'histoire de l'environnement. Les ANMT abritent notamment les fonds de nombreuses entreprises, en particulier pour ce qui concerne les industries « lourdes », de transformation des matières premières. Les ANOM rassemblent les archives relatives à l'administration des anciennes colonies françaises et donc nécessairement à l'aménagement du territoire, à l'exploitation des ressources naturelles, à l'agriculture, à l'élevage...

Jean-Pierre Raffin

Vous avez cité plusieurs fois Élisée Reclus. Que lui reprochait-on ?

Marie Chouleur

Son dossier le qualifie d'anarchiste. Si son engagement en faveur de l'environnement ne semble pas constituer un problème en soi, il semble qu'autour de

ce personnage se réunissait un groupe d'individus, d'universitaires notamment, suspects aux autorités. J'ai sélectionné ce dossier dans la mesure où il ne porte pas préjudice à l'intéressé.

Patrick Fevrier

Lorsque les actions des associations écologistes ou des lobbies sont menées à l'échelle supranationale, par exemple au niveau de l'Union européenne, les archives relatives à ces actions sont-elles dispersées entre plusieurs archives nationales ou existe-t-il un système européen ? Comment s'y prend-on pour retrouver des informations concernant des partenaires appartenant à plusieurs pays mais agissant dans une même structure ?

Marie Chouleur

Les différentes institutions européennes disposent de services d'archives. À l'heure actuelle, les archives de l'Europe sont dispersées. Cependant, dans les fonds du ministère de l'environnement français, vous rencontrez par exemple les dossiers relatifs aux contentieux communautaires ainsi que ceux qui traitent de questions telles que la négociation des conventions internationales ou la ratification des protocoles. Or, ces dossiers mentionnent nécessairement, au travers de courriers et de notes, l'avis des autres parties en présence.

Un intervenant

Vous parlez de sources françaises. Si, par exemple, pour étudier la manière dont une cause a fait l'objet de conflits, il est utile pour les recherches de consulter des sources étrangères ou

européennes, comment le chercheur peut-il les retrouver ?

Marie Chouleur

La France a connaissance des réactions des autres pays. Dans les fonds d'archives, sont en général réunis la copie de la correspondance envoyée et les rapports émis par les services, mais également la correspondance reçue, ce qui donne tout de même un bon aperçu de la situation.

Si vous souhaitez connaître la position – parfois tenue secrète – des autres pays, savoir quelle interprétation leur diplomatie a faite des informations échangées, vous n'avez pas d'autre choix que de visiter les services d'archives nationaux. Il est compréhensible que les pays préservent le secret des négociations diplomatiques et que la centralisation, à l'échelle européenne, soit imparfaite.

Ces riverains qui contestent : deux siècles de résistance face aux débordements de l'industrie

Michel Lette, *historien des techniques et de l'environnement, CNAM - HT2S Paris*

Dans le cadre de cette présentation, je tenterai de suggérer quelques réflexions et de poser quelques questions.

Tout d'abord, les riverains de sites industriels sont-ils, aujourd'hui, plus hostiles que jadis aux débordements de l'industrie, c'est-à-dire pour l'essentiel aux impacts environnementaux, aux pollutions, aux conséquences sanitaires, et aux emprises territoriales de ces activités ?

Au-delà de cette première question, autour de l'hostilité supposée croissante des riverains, en émerge une seconde : les conflits environnementaux sont-ils systématiques ? Nous pourrions effectivement en avoir le sentiment, dans un premier temps, un peu hâtivement, en partant du constat de la multiplication actuelle de la contestation suscitée par les projets d'implantation de sites, par exemple autour de la perspective d'une exploitation des gaz de schiste sur le territoire national. Une autre façon

de poser cette question consiste à se demander si la production artisanale et industrielle était auparavant un long fleuve tranquille, sur lequel riverains et industriels voguaient sereinement et en pleine harmonie, dans une compréhension mutuelle du progrès et de la modernité.

Enfin, il y a une dernière question : existe-t-il deux périodes distinctes, un avant et un après, articulées autour d'une prise de conscience environnementale ou écologiste, une prise de conscience des conséquences environnementales de l'industrialisation et des risques sanitaires, qui contredirait désormais le développement de la production, des projets d'aménagement du territoire ou de constructions d'équipements collectifs, tant au niveau de la production de biens que de la production d'énergie ?

Des questions de ce type renvoient sans aucun doute au grand récit de la modernité et du progrès industriel.

Depuis plus de deux siècles d'industrialisation, la production, l'exploitation des ressources naturelles et l'aménagement des territoires s'inscriraient dans ce processus de rationalisation scientifique et technique, de modernisation administrative et législative, en vue d'une gestion optimale de l'environnement.

La production aurait été toujours plus efficace et performante, permettant de produire plus et mieux, en recourant à des procédés servant à garantir toujours plus les conditions de sécurité à la fois des travailleurs et des populations vivant alentour. Ces avancées seraient réalisées au prix d'une exploitation toujours plus importante des ressources naturelles, dont les conséquences environnementales et sanitaires seraient aujourd'hui connues et reconnues, autorisant la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation et de contrôle toujours plus sophistiqués.

Cette façon d'envisager ainsi la grande histoire de la modernité industrielle s'accompagne généralement d'une autre histoire dans laquelle les populations directement impactées ne protestaient pas, ou peu, tout occupées qu'elles étaient d'abord à survivre puis, ensuite, à bénéficier de ce progrès.

À cette histoire, s'ajoute, de surcroît, cet autre grand récit sur l'absence de conscience environnementale et sanitaire dans le passé à l'égard des conséquences de l'industrialisation. Si les riverains ne contestaient pas les risques que comportaient, par exemple, des émanations toxiques, c'est

parce qu'ils n'en avaient pas tout à fait conscience, parce que l'on ne mesurait pas suffisamment, à l'époque, le danger que représentaient ces débordements, faute de moyens techniques ou de connaissances appropriées.

Ce grand récit est indéniablement nécessaire pour faire du temps présent un front de la modernité où l'écologie, c'est-à-dire l'avènement de l'environnement comme catégorie de pensée politique ou comme catégorie de l'intervention publique, mais aussi le développement durable ou encore la transition énergétique seraient en quelque sorte le témoignage d'une prise de conscience, d'une pensée réflexive sur la société dite « du risque ». En somme, ces notions constitueraient le témoignage d'une maturité acquise par les modernes que nous sommes désormais.

Ce grand récit de la modernité industrielle pose cependant quelques problèmes.

Notamment, il ne permet pas d'expliquer ce qui pourrait apparaître comme des paradoxes, entre autres le constat selon lequel les riverains protesteraient aujourd'hui davantage que par le passé, alors même que les risques encourus seraient maintenant connus et maîtrisés par des dispositifs techniques et législatifs qui seraient, sinon d'une redoutable efficacité, du moins plus performants que jadis.

Disons-le d'emblée : ce grand récit sur la modernité environnementale est un peu trop simpliste, même s'il n'est pas totalement dénué de pertinence.

Dans les années 1970 et 1980, au sortir des Trente Glorieuses, que l'on qualifie peut-être aujourd'hui plus facilement de Trente Pollueuses, il s'est effectivement produit quelque chose de l'ordre d'un tournant environnemental de la société industrielle.

Cependant, cette vision de l'histoire laisse dans l'ombre un certain nombre de questions importantes, notamment la poursuite de la saturation de l'environnement par de nouvelles matières aux effets encore inconnus, ainsi que la continuité du productivisme d'hier, sous des formes nouvelles, mais non moins redoutables pour l'environnement. En somme, il n'aborde pas les formes et les effets des débordements actuels, tels que les contestent encore les publics. Enfin, il évacue un peu trop rapidement l'histoire des conflits permanents auxquels ont donné lieu et continuent de donner lieu les conséquences de l'industrialisation.

En réalité, les riverains de sites et d'activités dangereux pour l'environnement et la santé n'ont jamais cessé de protester, de contester, de lutter contre les débordements auxquels les soumettaient les productions tant artisanales qu'industrielles. Tout comme ils protestaient contre les débordements des manufactures au XVIII^e siècle, ils agissaient de même encore contre les usines au XX^e siècle.

Ce constat pose la question des continuités et des ruptures dans cette histoire des conflits environnementaux, au motif des débordements de la production.

Afin d'aborder cette question de la permanence ou de la résurgence de ces contestations de la part des riverains, tout au long de l'industrialisation, je vous propose, **dans un premier temps, de parcourir rapidement quelques-uns des faits marquants de la conflictualité environnementale durant plus de deux siècles.** On verra ainsi que la contestation de la part des riverains a été permanente : elle n'avait rien à envier, par le passé, aux mouvements actuels de protestation face aux implantations ou aux tentatives d'implantation de sites industriels.

Je vous proposerai ensuite de réinscrire ce grand récit de la modernité industrielle dans une histoire qui n'est plus tout à fait celle de la prise de conscience environnementale et moderne des risques et du développement conséquent des techniques ni une histoire des savoirs et des moyens permettant de maîtriser ces risques. **Nous envisagerons une histoire plus conflictuelle, au travers de la contestation des débordements de l'industrie par les riverains,** qui considérerait quatre types d'histoires imbriquées et s'alimentant les unes les autres.

★ Une histoire des savoirs sur les sciences et les techniques œuvrant à l'amélioration des procédés de fabrication et à la réalisation des dispositifs de rationalisation de la production, etc.

★ Une histoire de l'économie industrielle, de l'entreprise, de l'innovation et de la mise sur le marché de nouveaux produits.

★ Une histoire de la régulation par l'État de l'économie industrielle, de la régu-

lation administrative et juridique des relations entre les riverains et l'industrie mais aussi du droit et de la législation dans le domaine de l'environnement.

★ Une histoire des conflits proprement dits, générés par la contestation des riverains confrontés à la production : public, travailleurs, citoyens, consommateurs, etc., tous aux prises avec les débordements de l'industrie.

Cette histoire sera plus complexe que celle de la modernité radieuse, tournée vers le progrès inéluctable des techniques et la bonne gouvernance des risques.

Elle porte sur la façon dont les savants, les experts, les pouvoirs publics, le législateur, l'industriel, les acteurs de l'économie de façon générale, mais aussi les riverains et les citoyens, font exister ces débordements, soit pour les contester et les faire disparaître soit pour les ignorer ou les faire accepter, c'est-à-dire, en quelque sorte, en cherchant à les rendre invisibles.

Autrement dit, il est question d'une histoire des négociations permanentes, par le conflit entre des acteurs et des agents sociaux, pour faire exister les débordements des sites de production ou d'exploitation ou au contraire pour les faire disparaître de l'environnement. Cette histoire est assurément conflictuelle. Elle n'a pas débuté, tant s'en faut, avec le tournant environnemental de la société industrielle. Elle est indissociable de l'évolution de l'industrialisation.

Je propose de la centrer sur la notion de débordement de l'industrie. Cette notion ne se limite pas aux seules pollutions mais elle inclut l'ensemble des registres d'emprise de la production tels qu'ils apparaissent, à la fois contestables et contestés : les risques sanitaires, les impacts environnementaux, la concurrence pour l'usage de la ressource, l'appropriation territoriale, l'altération des paysages, les conséquences sociopolitiques de certains types d'activités, les pollutions. Je ne cite que ces facteurs parmi de nombreux autres exemples possibles.

Au préalable, je poserai **quelques jalons s'appliquant à cette histoire des conflits environnementaux d'hier à aujourd'hui.**

Ces conflits ne manquent pas.

Je me contenterai d'en évoquer un petit nombre, à commencer par les forges et les forêts pour la période la plus ancienne.

En effet, l'expansion de la sidérurgie suscitait, dès la fin de l'Ancien Régime, une explosion des conflits entre riverains, paysans et maîtres de forges. Ces conflits avaient pour motif l'extension continue des territoires nécessaires à l'activité sidérurgique, la contestation du droit des forgerons à exploiter la ressource sans avoir à négocier, ou presque, les sols, les cours d'eau et la ressource forestière, mais aussi la dégradation des sols et des cours d'eau. Les concurrences pluriséculaires entre industriels et paysans, entre forgerons

et verriers, en particulier dans les forêts, s'exacerbaient avec l'industrialisation. Les conflits surgissaient autour de l'usage des cours d'eau, de leur aménagement pour les besoins de la forge. Cette industrie requérait une énorme consommation d'énergie hydraulique. Elle était un acteur redouté des fabriques concurrentes, qui devaient coexister avec elle sur les bords des rivières.

Les conflits d'usage n'étaient cependant pas les plus intenses et les plus nombreux. Les conflits qui opposaient forgerons et agriculteurs riverains retenaient bien davantage l'attention. En effet, les aménagements des cours d'eau pour les besoins de l'industrie sidérurgique étaient générateurs de débordements en eau, qui affectaient directement les exploitations agricoles en aval. Les terres étaient inondées ou, au contraire, privées d'irrigation. En amont, d'autres exploitants forgerons détournaient une partie du cours d'eau, diminuant d'autant la capacité de production des autres industries. Au titre des réparations et dédommagements, l'exploitant de la forge était certes tenu de verser une somme fixée en proportion de la quantité de minerai extraite, mais les contestations demeuraient permanentes. Les obstructions des riverains à l'exercice de cette activité étaient constantes et nombreuses : entrave à la circulation des voitures, dégradation des installations, incendie, etc. Ces conflits entre forges et villages donnèrent lieu, par exemple à Mareuil en 1792, à des rixes régulières entre les ouvriers et les gens du bourg.

Les lois de 1791 et surtout la loi minière de 1810 tentèrent de mettre fin aux conflits environnementaux, sans succès, tant l'exploitation des forges impliquait la dégradation des milieux. De plus, les impératifs de l'économie de guerre prévalaient alors sur les considérations d'environnement et de santé publique, même lorsque les autorités publiques exigeaient la destruction des forges, par exemple à Villepeyroux. Lorsque des ingénieurs des mines furent dépêchés à Haironville, Cousances et Ney, pour trouver une issue au conflit engagé avec les agriculteurs et qu'ils recommandaient tout simplement l'arrêt des forges incriminées, cela n'aboutissait pas.

Les soudières Le Blanc constituent un autre exemple très évocateur.

La fabrication de la soude artificielle par le procédé Le Blanc était l'une des activités industrielles les plus débordantes qui fussent à la fin du XVIII^e siècle. Le procédé consistait en une transformation du sel marin en carbonate de soude, une matière de première importance pour l'industrie du verre, pour le savon, le blanchiment des tissus, la fabrication du papier.

La technique de fabrication se développa sur tout le territoire, tout au long du XIX^e siècle, donnant lieu à d'intenses conflits à Rouen, à Montpellier, à Amiens, à Paris, à peu près partout. Et pour cause ! Non seulement le procédé donnait lieu à la production de déchets solides extrêmement nauséabonds, qui contaminaient les sols, mais surtout il émettait une effroyable quantité d'acide

chlorhydrique qui détruisait à peu près tout ce qui se trouvait dans son environnement immédiat. De nombreux paysages en conservent les stigmates, encore aujourd'hui.

Cette industrie donna lieu à d'innombrables procès de la part des riverains, mais aussi à des cas de séquestration et d'agression visant des responsables de ces débordements industriels. Ce sont d'ailleurs ces événements qui motivèrent la législation de 1810 sur le classement des établissements dangereux et insalubres. La vocation de cette législation n'était pas, contrairement à ce qu'on croit généralement, de protéger la population alentour, mais de garantir le libre exercice des activités industrielles soumises à la menace des riverains se plaignant trop de leurs débordements. La loi permettait en réalité le passage d'un mode de régulation des débordements et de leur contestation du domaine de la police sanitaire et de la gestion locale vers celui de l'administration et de la centralisation de la décision, essentiellement entre les mains des préfets.

D'autres exemples existaient. Ils n'avaient rien à envier à la soude Le Blanc.

La fabrication de l'acide sulfurique, étroitement associée à celle de la soude artificielle, donnait lieu pareillement à des débordements et à d'importants conflits. Les fabrications traditionnelles débordaient tout autant que la chimie moderne, notamment la fabrication des teintures, la mégisserie, les abattoirs, etc., qui, même industrialisés, généraient des risques nouveaux.

Les usines à gaz et leurs réseaux de distribution étaient également emblématiques des conflits suscités par l'installation des sites de production, cette fois en milieu urbain. Aux débordements sous la forme d'émanations nauséabondes et de matières toxiques, s'ajoutaient les risques d'explosions, non seulement dans l'usine et ses abords immédiats mais aussi dans tout son réseau de distribution. Les conflits avec les riverains étaient, là encore, permanents, tout au long du XIX^e siècle, et jusqu'au début du suivant, au motif de ces débordements avérés ou redoutés.

J'ai sélectionné l'exemple suivant en raison de son caractère particulièrement dramatique, puisqu'il se solda par le massacre de Rio Tinto en 1888. Rio Tinto est une ville du sud de l'Andalousie où siégeait depuis plusieurs décennies une entreprise d'exploitation de minerai pyrétique, dont la principale activité était l'extraction du cuivre. Le procédé consistait en une calcination à l'air libre, dans de vastes amas de plus de 200 tonnes de minerai. La combustion durait de cinq à six mois ; Elle nécessitait du bois en telle quantité que la déforestation qui en découlait était effrayante.

Cette première forme de débordement était contestée par les riverains mais le procédé de fabrication l'était plus encore. Celui-ci donnait lieu au rejet permanent dans l'atmosphère d'une énorme quantité d'anhydride sulfureux et d'autres vapeurs soufrées, ce qui était extrêmement nocif pour la végétation, le bétail et la population.

Les riverains excédés n'eurent d'autre

solution que de recourir à l'action collective. Le 4 février 1888, près de 15 000 personnes manifestèrent pour réclamer l'arrêt de ces débordements industriels responsables de graves

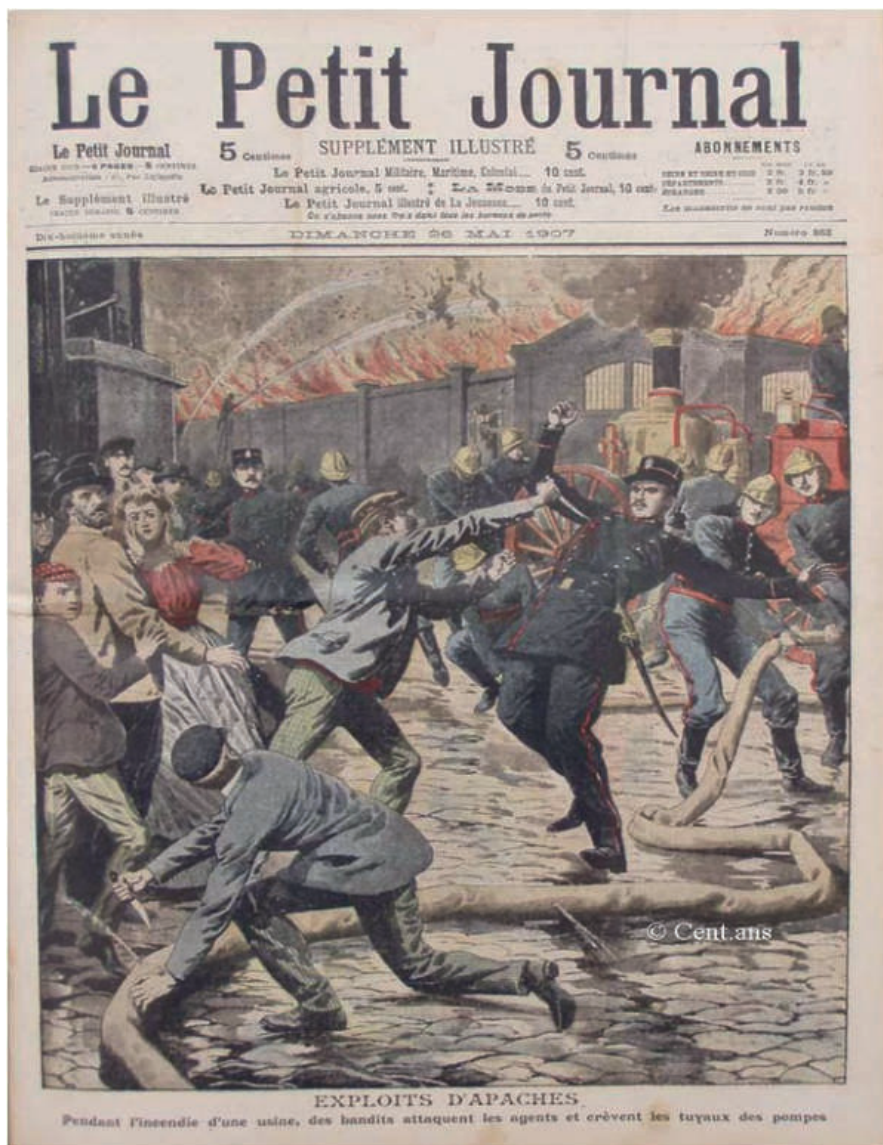
atteintes à la santé publique et de la dévastation des territoires. En fin de journée, l'armée encercla les manifestants et tira sur la foule. Le bilan officiel fit état de 15 morts et 45 blessés, quand d'autres sources recensaient entre 100 et 200 morts.

Ce cas particulièrement dramatique de contestation de riverains est, certes, tout à fait exceptionnel. Mais il demeure emblématique de la violence des tensions que peuvent générer les débordements industriels. Tous ne se traduisent pas par un massacre des contestataires mais tous donnent lieu, sinon à des conflits, du moins à des tensions entre sites de production et riverains.

Il est à noter que les formes de contestation et d'action se sont évidemment diversifiées. Elles ont évolué au fil de l'industrialisation, jusqu'à aujourd'hui.

De même que les débordements de l'industrie étaient toujours et d'abord chroniques, constants et insidieux, leur contestation était permanente de la part des riverains mais elle n'empruntait que très exceptionnellement la voie de la violence extrême.

Je citerai l'incendie d'une usine métallurgique et de construction mécanique, en 1907, dans la banlieue parisienne, victime d'un incendie dont l'origine criminelle ne faisait aucun doute. Dans le rapport de police, les soupçons pesaient sur les riverains, excédés depuis plusieurs années par les nuisances et les pollutions générées par ce site et dont les manifestations s'étaient exacerbées dans les derniers temps. *Le Petit Journal*, revue sensationnaliste,



attribua ces exactions aux apaches, ces rebelles voyous du début du XX^e siècle.

Parmi d'autres cas extrêmes et plus récents, on peut citer l'attentat au lance-roquette commis contre le chantier de la centrale de Creys-Malville, en 1982 ou l'attentat à la bombe contre une usine d'aluminium à Martigny, en 1985.

J'en ai terminé avec ces quelques jalons de l'histoire de la contestation environnementale qui, nous le constatons, est inhérente à la production et à l'insertion de ces activités dans l'environnement, insertion dont l'industrie doit en permanence négocier les modalités avec nombre d'acteurs et d'agents sociaux, notamment les riverains contestataires.

Ce sont les causes et les motifs de ces négociations, qui vont d'un consentement de fait imposé au conflit le plus violent, que je propose de rassembler sous ce vocable de débordement. Cette notion me paraît pertinente pour de nombreuses raisons que je ne développerai pas ici. Toutefois, l'une de ces raisons est qu'elle permet plusieurs ordres de considération des origines d'un conflit environnemental, et notamment plusieurs échelles de temps et de territoires.

Pour finir, avant de conclure, je vous propose de considérer ces débordements sur le temps long de l'industrialisation, **de considérer le rapport que nos sociétés modernes entretiennent avec ce qui déborde depuis le début de l'industrialisation.** Très schématiquement, je repère trois

périodes caractérisant trois modes de prise en considération des débordements et de gestion de ceux-ci par les sociétés modernes : contenir le débordement a été une revendication croissante au fil de l'évolution de l'industrialisation, jusqu'à aboutir aujourd'hui à l'exigence de leur confinement total.

Au XVIII^e siècle, l'activité artisanale et industrielle s'exerçait, pour ainsi dire, en plein air, sans frontières nettes. La raison en était autant sociale et culturelle que technique, malgré la volonté manifeste, dès le début de l'industrialisation, de distinguer les espaces dédiés à la production, d'éloigner les ateliers les plus dangereux ou les fabrications les plus nauséabondes.

Il existait en effet des limites à cette volonté. L'activité industrielle s'exerçait en vérité à la vue de tous. La clôture systématique des espaces assignés à cette activité n'était pas encore la règle. Il régnait une confusion certaine entre l'espace public et l'espace privé. Les matières comme les résidus, les effluents comme les fumées, circulaient sans entraves, saturant les territoires attenants, investissant le vide qui les entourait. L'environnement immédiat servait, en quelque sorte, de vase d'expansion permanent, continu et naturel. Une liberté absolue était octroyée aux odeurs et aux fluides, afin de permettre au plus vite leur évacuation du lieu même de leur production.

C'est dans cette perspective que la ville fut, **au XIX^e siècle**, aérée et ventilée par les soins des ingénieurs

et des hygiénistes. Le débordement le plus étendu était, en quelque sorte, recherché, afin d'assurer sa dilution la plus rapide par les vents dominants, la perméabilité des sols, le mouvement des cours d'eau. Il était, en somme, recherché, organisé, optimisé. Le débordement était généralisé, inhérent à la production.

Les conflits étaient malgré tout nombreux entre les occupants et les usagers de ces territoires, qui se trouvaient imbriqués, baignés dans d'incessants débordements. Leur gestion reconfigurait sans cesse les règles du vivre ensemble, où le comportement des producteurs et des contestataires était toutefois plus encadré que les débordements eux-mêmes.

Le temps de la production fut aménagé pour la conduite des différentes activités. Des règles de partage s'imposaient pour gérer l'exploitation de la ressource, l'usage du territoire, l'occupation des espaces.

Les pollutions et les nuisances, les impacts et les conséquences sanitaires de l'industrialisation, la pression sur les milieux et les ressources ne disparaissaient pas et même s'accroissaient. Leur nature évoluait avec la multiplication des produits industriels et la consommation de masse, l'invention du déchet, l'artificialisation de la nature. Cette évolution générait d'autres désirs de ségrégation des espaces, contribuait à forger de nouvelles sensibilités, elles-mêmes à l'origine de l'émergence d'autres types de débordements. À la ville comme

à la campagne, les ingénieurs et les hygiénistes du XIX^e siècle rêvaient d'une maîtrise totale des flux, d'une circulation et d'une distribution parfaite des ressources et de leurs résidus, d'un recyclage total des matières, un rêve dont l'expression contemporaine réside aujourd'hui dans la logique de l'écologie industrielle.

Quoi qu'il en soit, la canalisation des débordements était devenue un horizon socialement désirable et techniquement réalisable. Le tuyau, le mur d'enceinte, la cheminée avaient pour fonction de protéger les intérêts du fabricant et d'aboutir à une production rationnelle et efficace. Mais ils avaient également pour mission, de plus en plus, de contenir des débordements industriels de moins en moins acceptés par les populations vivant dans les alentours.

Ce mouvement était porté par la revendication soit d'une disparition totale soit, au moins, d'un confinement des débordements les plus intolérables. Il trouva sa pleine expression **au XX^e siècle**, avec l'invention même de l'environnement comme catégorie de l'action politique et de l'intervention publique.

La démesure des outrages de l'industrie aura, de ce point de vue, renforcé l'impératif d'établir des frontières plus étanches, en tout cas beaucoup moins poreuses, entre l'espace de la production et l'environnement.

Une course s'engageait durant l'industrialisation entre des externalités croissantes, aux conséquences toujours plus incertaines (l'intensification

continue de la production et des risques, la fabrication de nouvelles substances...) et le besoin de contenir des débordements toujours plus étendus et dangereusement complexes.

Ces derniers, loin d'avoir disparu au fil de l'évolution des sensibilités, du progrès ou de l'amélioration des dispositifs techniques de contrôle, s'étaient au contraire accrus et diversifiés. Ils étaient de plus en plus perçus comme des menaces. Ils s'étaient intensifiés et avaient pris d'autres formes, notamment parce qu'ils étaient mieux identifiés et, sans doute, moins ignorés. Les débordements investissaient toujours plus la cité.

Indéniablement, leur multiplication, comme nouveau problème à surmonter, avait exacerbé les sensibilités environnementales. C'est notamment sous la forme la plus immédiatement perceptible, lors des accidents ou de la survenue de catastrophes, que les débordements fournissaient des motifs toujours plus sérieux d'inquiétude, propres à susciter l'impératif d'enrayer leur expansion sans fin. En effet, l'extension des dangers et des risques ne semblait plus avoir de limites, tant dans leur nature que dans leur disproportion.

En partant d'une lecture de l'histoire des conflits environnementaux au travers de la contestation des débordements, trois phases peuvent donc être distinguées. Elles recourent schématiquement trois siècles d'une histoire de l'industrialisation, trois périodes qui se suivaient pour déborder les unes sur les autres.



La première recouvre le XVIII^e siècle. Elle peut être regardée comme celle d'une situation de débordement généralisé et permanent de la production industrielle. Sa gestion reposait sur la logique de l'éloignement, de la mise à distance, de la dispersion et de la dilution la plus expansive possible, dans un environnement immédiat et infini.

La deuxième période, le XIX^e siècle, peut être vue comme la quête d'une rationalisation de la production industrielle par laquelle ces externalités étaient légitimées, contrôlées, administrées. Le débordement était circonscrit dans des dispositifs matériels et techniques mais il était aussi encadré par des dispositifs administratifs de régulation.

Enfin, la dernière phase se caractérisait par le refus croissant, au XX^e siècle, des débordements industriels, jusqu'à se traduire, pour la période la plus récente, par une exigence de leur confinement total et de la disparition des externalités

Installations et cheminées d'International Paper
- Usine de Saillat-sur-Vienne (87) © Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR

industrielles, voire par un effacement de l'industrie elle-même du cadre environnemental contemporain.

Ces trois phases correspondent, en somme, à trois modes, trois régimes dominants des externalités industrielles et de leurs conflits. L'intervention publique tenta alors de les administrer, successivement par l'éloignement de la source à l'origine de ces débordements, leur maîtrise technique et administrative et enfin leur confinement ou l'élimination des causes de leur production.

À partir de ces évolutions, on peut voir se dérouler un double mouvement.

Le premier consistait en une extension illimitée, incontrôlée, des débordements qui, dès lors, s'accumulaient et saturaient.

Le second, à l'inverse, était et est une contraction de ces débordements du fait de dispositifs techniques et réglementaires toujours plus complexes. Cependant, ce mouvement de concentration engendre un danger nouveau : les débordements finissent par saturer les dispositifs destinés à les contenir et, immanquablement, débordent à leur tour.

L'histoire des conflits peut dès lors être regardée comme celle d'une quête continue de confinement des débordements, et, conséquemment, comme celle des négociations et des transactions visant à qualifier ce qui déborde, ce qui pose problème. Elle devient celle de l'acceptation ou de l'effacement, de la gestion du confinement ou de la disparition de ces débordements. Le confinement total est-il possible ? Vous vous doutez

de la réponse, dont nous ne traiterons pas aujourd'hui. Songeons simplement au cas du nucléaire, une industrie où l'impératif de confinement total est exigé et accepté par tous. Vous connaissez l'histoire.

Avec l'industrialisation, l'environnement de la production artisanale et manufacturière et leur régulation ont profondément changé de nature. Il s'est produit un changement d'ordre scientifique et technique, sociopolitique et culturel.

Cet environnement a donné lieu et donne toujours lieu à des conflits entre des sites de production et les habitants des alentours. Les riverains contestent, certes, mais que contestent-ils ?

Pour répondre de la façon la plus générale qui soit, disons que ces conflits portent sur les usages de l'environnement et des territoires dans lesquels s'opèrent les activités industrielles. Ces activités peuvent relever de la construction, de l'aménagement, ou de la construction d'équipements collectifs, de l'extraction minière ou de l'exploitation des surfaces agricoles.

Dans tous les cas, elles ont pour effet la transformation, désirée ou redoutée, de l'environnement dans lequel elles s'opèrent. Qu'elles soient jugées positives ou négatives, qu'elles se produisent sur le court terme ou dans le temps long, ces transformations ne sont en effet jamais sans conséquences sur le devenir des milieux et des territoires, sur leurs usagers, les habitants et les riverains des sites impliqués. Ce sont ces tensions, entre activités et riverains, qui

forment les ferments de la contestation, les raisons, les motifs de conflits qualifiés aujourd'hui d'environnementaux.

Je souhaite souligner ici qu'il n'existe de conflits qu'entre agents sociaux. Autrement dit, le conflit ne désigne pas une quelconque tension essentialisée entre telle société humaine et une nature outragée. Le conflit est l'expression de tensions entre des individus et des collectifs concrets, dont l'enjeu est la ressource, l'usage du territoire et leurs intérêts contradictoires. Le conflit est le lieu de ces négociations, afin de qualifier la nature de ces problèmes, désignés ici par la notion de débordements.

Pour finir sur une note positive, je rappelle également que la plupart des activités de production s'exercent sans être considérées comme des sources de problèmes environnementaux, bien au contraire.

Toutefois, si le conflit demeure une exception dans le cours général de l'histoire de l'industrialisation, il n'en demeure pas moins présent dans les tensions toujours existantes entre des usagers de l'environnement aux intérêts potentiellement contradictoires. En effet, toute activité opère sur son milieu une pression dont les conséquences et les intérêts sous-jacents se doivent d'être négociés en permanence. Ces négociations se révèlent tacites et sans problèmes dans la plupart des cas, mais elles peuvent également prendre la forme d'une violence qui s'exerce au travers de rapports de force et de domination socio-économique.

Le conflit environnemental n'est pas une donnée inéluctable de l'histoire, mais un choix qui se résume à la négociation pour faire advenir, faire accepter, gérer ou faire disparaître plus de trois siècles de débordements de la production industrielle.

Je vous remercie.

Rémi Luglia

Merci Michel, pour cette belle remise en perspective historique de ces débordements industriels. Y a-t-il des questions ?

Roger Cans

J'ai été étonné de voir, dans le cadre de reportages réalisés autour de centrales nucléaires ou de Creys-Malville, que l'opposition à l'installation allait croissante à mesure que l'on s'en éloignait. En effet, les riverains à proximité immédiate travaillent à la centrale, ou bénéficient de la manne financière qu'elle représente, alors que, lorsque l'on s'éloigne, les habitants n'en ont plus que les inconvénients. Par conséquent, je ferai la distinction entre les riverains immédiats et les riverains éloignés. Concernant le nucléaire, la politique mise en œuvre était d'apaisement et de financement, plus que de confinement.

Michel Lette

Le riverain qui bénéficie économiquement, socialement, de la proximité de la centrale nucléaire est effectivement confronté à cette acceptabilité inversement proportionnelle à la distance. Nous observons le même phénomène dans les autres secteurs d'activité qui débordent.

Le critère de proximité démontre que ce qui déborde et pose problème est négociable, y compris avec soi-même. Nous constatons que, en fonction du temps, du territoire, de l'éloignement ou des implications directes que l'on possède dans ce secteur d'activité susceptible de déborder, les négociations se déroulent différemment. C'est la raison pour laquelle j'utilise la notion de débordement.

Le conflit ne se limite jamais à la seule question, pourtant essentielle, de savoir s'il existe une émanation toxique, si cette dernière tue, rend malade ou pose des problèmes sanitaires. Il ne se limite pas non plus à la seule réponse, par oui ou par non, qui y est apportée.

Bien sûr, les experts dépêchés pour répondre à cette question sont des acteurs nécessaires. Ils font partie des agents sociaux qui interviennent dans le conflit et, éventuellement, dans sa résolution. Leur présence même montre que la négociation porte sur ce qui pose problème ou non, ce qui est acceptable ou non. Ces questions complexes appellent des réponses complexes.

Alexis Vrignon

Je suis totalement d'accord avec toi lorsque tu remets en cause l'idée d'une prise de conscience qui succéderait à une période d'euphorie industrialiste.

Lors de tes recherches, as-tu révélé des cycles de contestation, des périodes où cette dernière était plus importante ? Pour avoir étudié les années 1970, j'ai l'impression que les manifestations étaient alors plus visibles et plus

massives. Je souhaiterais donc savoir si tu avais identifié d'autres périodes similaires, à d'autres moments de l'histoire, et si tu avais des éléments qui expliqueraient leur survenue.

Michel Lette

La question des sites est éminemment importante. Je prendrai un exemple, sous la forme d'un paradoxe.

La contestation environnementale autour des sites de production survient rarement lorsque les pollutions sont les plus intenses et les plus dangereuses, lorsque les riverains subissent à plein ces pollutions.

Généralement, le conflit se déclare lorsque l'usine ferme. À cette occasion, un contrat social est rompu, reconfigurant ce qui permettait, dans le cadre de la négociation, de définir et de qualifier ce qui débordait et posait problème.

Si ta question porte sur les grandes trajectoires historiques, je t'invite à lire *Technocritique* de François Jr, qui, sans traiter spécifiquement des pollutions, propose une analyse pointue de ces cycles où, à un moment donné, sur un territoire donné, apparaissent contestation, rejet ou résistance. Cette question est toujours multifactorielle, et la réponse n'est jamais simple.

Gérard Journia

Je voudrais rappeler ce qui se passait à Stockholm en 1972, lorsque s'y tenait la première conférence mondiale alertant l'ensemble du globe sur les problématiques d'ensemble de l'environ-

nement. Au cours de cette conférence, trois ministres, ceux du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie, étaient venus faire part de leur problème principal : la pauvreté. Ils invitaient les pays développés à venir implanter dans leurs pays les sites industriels si mal accueillis par les populations en Occident.

Une intervenante

Il me semble en effet qu'aujourd'hui la chronologie de votre exposé pourrait être transposée sur le plan géographique. Par exemple, le XVIII^e siècle serait en Chine et le XIX^e siècle au Brésil. Le cycle historique proposé répond à une vision très centrée sur l'Europe, en décalage avec la dimension internationale du conflit écologique aujourd'hui.

Michel Lette

Je suis tout à fait d'accord. Mon exposé, très schématique, est principalement centré sur la France. Paradoxalement, la troisième phase que je propose pourrait être complétée en constatant que nous revenons, en définitive, à la vision du XVIII^e siècle, à cette différence près que les industries ne sont plus éloignées dans les campagnes françaises, mais au Brésil et ailleurs, là où les industriels trouvent des territoires plus accueillants pour leurs débordements. Nous cessons de déborder sur le territoire national pour déborder à l'étranger. Les débordements de l'industrie pétrolière au Niger seraient impensables ici.

Une intervenante

Une approche comme celle-ci, dispensée au CNAM à des techniciens, des technocrates, des ingénieurs, ne risque-t-elle

pas de donner une confiance induite dans la capacité de progrès et de maîtrise, alors qu'en définitive ces deux notions n'entrent plus en ligne de compte ?

Michel Lette

J'invite davantage mes étudiants à une certaine prise de distance vis-à-vis de la façon dont, spontanément, ils envisagent leur rôle et leur fonction en tant qu'ingénieurs dans la société d'aujourd'hui.

Marie Chouleur

En amont de l'époque contemporaine, le constat que vous dressez dans le cadre de votre réflexion, très intéressante, est également valable pour le Moyen-Âge. Je pense notamment à l'éloignement de proto-industries qui polluaient, dérangeaient et, finalement, suscitaient des conflits autour du partage des richesses et de la coexistence d'activités qui se mariaient mal sur un territoire donné.

Michel Lette

Je suis d'accord. Encore une fois, il est question de négociation.

Une intervenante

Il me semble que les oppositions au XVIII^e siècle tournaient autour des atteintes aux privilèges ou aux ressources, alors que, plus tard, elles se sont focalisées sur les nuisances et les pollutions. À quelle date situez-vous cette modification des relations entre riverains et industries ?

Michel Lette

Je ne crois pas à la possibilité de dater clairement ce genre de basculement ou même de définir la notion de

basculement. Je réfléchis davantage en termes d'invariants anthropologiques. Les notions de pollution, de nuisance et même d'environnement ne sont pas des absolus. Leur sens est également négocié au fil de l'histoire et des territoires. Le terme de débordement est évidemment anachronique, tout comme celui d'environnement. Mon schéma, extrêmement grossier, est une simple proposition d'encadrement.

Notre travail d'historien consiste à proposer des interprétations, des restitutions sous forme de récits compréhensibles depuis notre point de vue contemporain. Nous procédons sur la base de sources, avec rigueur, mais nous ne pouvons faire autrement que de recourir à des concepts tels que les invariants anthropologiques. En l'occurrence, les débordements n'en sont pas un. Ils se négocient. Ils sont parfois acceptables, désirés puis, pour une raison X ou Y, deviennent intolérables.

Brice Lalonde

J'ai bien aimé votre propos autour de la notion d'environnement, apparue en tant que catégorie de l'action publique. Il me semble que la nouveauté de l'écologie, en tant que mouvement de prise de conscience, est la naissance d'un objet appelé planète. Aujourd'hui, la problématique n'est plus tant l'environnement que les grands équilibres de la biosphère, une question où nous ignorons comment gérer l'avenir.

Michel Lette

C'est pour cette raison que la notion de débordement me paraît pertinente,

y compris d'un point de vue planétaire. Désormais, le monde est clos, fini. La planète sature et les débordements sont aujourd'hui impossibles. Il convient donc de renégocier toutes ces notions. Pour l'heure, nous sommes lancés dans une fuite en avant pour éviter la chute. Dans cette optique, une des solutions est d'afficher une écologie de façade tout en débordant ailleurs, sans remettre en question le modèle productiviste et d'autres éléments fondamentaux.

Un intervenant

J'ajouterai volontiers une période au tableau, le XXI^e siècle, caractérisée par l'indifférence et la répression. Certains n'ont cure de l'environnement. Lorsque vous protestez, vous êtes victime d'actes de répression.

Michel Lette

En effet, pour certains, ce ne sont pas les émanations toxiques qui constituent un débordement, mais la réaction, la contestation des protestataires.

Rémi Luglia

Nous poursuivrons cet après-midi par une conférence de Claire Robert, docteure en littérature et journaliste territoriale, qui a rédigé une thèse sur des écrivains et autres penseurs, pionniers de l'écologie.

Au XIX^e siècle, des écrivains rebelles sèment les graines de l'écologie

Claire Robert, docteur en littérature et civilisation françaises, journaliste territoriale

Je vous propose aujourd'hui de redécouvrir des écrivains du XIX^e siècle, des écrivains rebelles qui avaient alors semé les graines de l'écologie. Cette présentation est liée à une thèse de littérature, commencée en 1998 et soutenue en 2008. J'ai mené ce travail de recherche en parallèle de ma profession de journaliste, pour des villes franciliennes. Il est le témoignage de ma passion pour la littérature et l'écologie.

Pourquoi s'intéresser aux racines de l'écologie, aux écrivains pionniers, et qui plus est au XIX^e siècle ? D'abord, il me semblait que les rapports homme/nature se modifiaient de façon inédite avec la révolution industrielle. Ensuite, je souhaitais contribuer à une histoire peu étudiée, celle de la sensibilité à la nature. Enfin, il me paraissait nécessaire d'enrichir l'écologie d'un volet culturel, non pas antagoniste, mais complémentaire des volets scientifique et politique.

Considérant que l'écologie est un mot très vaste, recoupant de nombreuses réalités, je vous propose de l'aborder comme une vision du monde. Cette

vision passerait par un regard attentif, sinon émerveillé, sur le monde, par un respect profond du vivant et de toutes les formes de vie, tout cela étant sous-tendu par l'idée que l'homme doit trouver un rapport plus équilibré et plus harmonieux avec la nature.

Elle impliquerait également un regard sensible sur les paysages qui renaissent véritablement au XIX^e siècle à travers la peinture et la littérature, doublé d'un regard critique, politique, plus rebelle, sur la société moderne et industrielle ainsi que sur son mode de développement.

L'écologie, telle que je l'entends, n'est pas simplement la science de l'habitat inventée par Ernst Haeckel en 1866. Elle ne se limite pas non plus au mouvement politique née dans les années 1970. Elle est aussi une vision sensible du monde.

Je souhaite à présent exposer en quoi le XIX^e siècle a modifié les rapports homme/nature de façon inédite. Ce changement a été lié à un ensemble de profondes mutations :

★ la mise en place de la société industrielle et capitaliste ;



« Séduction irrésistible, réputation sulfureuse, George est "trop"... »

Dessin de Musset, coll. Lovenjoul, Chantilly.
Cl. Françoise Foliot.

- ★ l'essor inédit des sciences et des techniques ;
- ★ le développement des machines, que l'on retrouvera en grand nombre chez les écrivains ;
- ★ l'utilisation des nouvelles énergies, notamment les énergies fossiles, non renouvelables, ce qui représente, là encore, un fait sans précédent ;
- ★ le développement des transports, chemin de fer en tête ;
- ★ la naissance du tourisme moderne ;
- ★ l'exode rural et le développement des grandes cités modernes ;
- ★ les premières pollutions, enfin, que l'on nommait alors « les miasmes ».

Ces mutations provoquaient un bouleversement mental chez les hommes du XIX^e siècle, notamment chez les écrivains, qui s'interrogeaient sur ce que nous pouvons appeler un nouvel ordre moderne. Des voix s'élevaient et dénonçaient les conséquences des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, George Sand écrit : *« Car il est temps d'y songer, la nature s'en va »*. Plus loin, elle ajoute, parlant de l'homme : *« Les forêts lui avaient été données comme réservoirs inépuisables de la fécondité du sol, et comme remparts contre les crises atmosphériques. Il a violé tous les sanctuaires. Plus aveugle et plus ignorant que ses ancêtres, il a porté la hache jusqu'au plus épais de la forêt sacrée. (...) L'œuvre de dévastation s'accomplit. Nous aurons du blé, du sucre et du coton; jusqu'à ce que la terre fatiguée se révolte; et jusqu'à ce que le climat nous refuse la vie »*. Nous constatons qu'il était déjà question, alors, de la dégradation de la nature par le genre humain.

Quatre très belles figures d'écrivains se détachent parmi les écrivains pionniers de l'écologie : l'historien et écrivain romantique Jules Michelet, la romancière George Sand, le géographe et poète Elisée Reclus, le dessinateur et caricaturiste Albert Robida.

En elles-mêmes, ces figures sont déjà hors normes, inclassables au sens premier du terme. En effet, elles n'appartiennent à aucune classe sociale, ou bien à toutes à la fois. Tous quatre ont une origine sociale mixte, comme George Sand, femme du peuple par sa mère et de la bourgeoisie par son père, ce qui fait d'eux des défenseurs et de l'un et de l'autre. Leur personnalité est également hors du commun, et leur parcours de vie en est la traduction concrète.

Ainsi, la vie de George Sand est un véritable roman. À 25 ans, mère de deux enfants, elle quitta son mari pour suivre son amant, Jules Sandeau, à Paris. Là, elle se déguisa en homme pour entrer dans les théâtres. Elle devint journaliste à une époque où peu de femmes pouvaient aspirer à cette profession. Elle multiplia les aventures, notamment avec Chopin et Musset, voyageait librement, s'engageait en politique, etc.

La vie d'Elisée Reclus n'est pas moins extraordinaire : géographe, anarchiste, il voyageait lui aussi aux quatre coins du globe. Il se maria plusieurs fois, fut emprisonné ; Bref, il connaissait une vie de roman.

Lui aussi issu du peuple, Jules Michelet connut une belle ascension sociale et devint professeur au Collège de France.

Atypique, il était connu comme un formidable tribun qui attirait les foules. Enfin, Albert Robida était fils d'artisan et commença sa vie en tant que saute-ruisseau chez un notaire. Comme il s'ennuyait terriblement, il passait beaucoup de temps à caricaturer son patron. Si cette insolence lui valut de perdre son emploi, elle lui ouvrit également les portes du journalisme. Il fut embauché comme dessinateur dans les journaux de l'époque.

Ces personnages étaient donc hauts en couleur, souvent très engagés politiquement. Toutefois, ce n'est pas leur aspect politique qui nous occupera aujourd'hui, mais **plutôt leur sensibilité particulière à la nature.**

Pour illustrer le côté atypique et inclassable de ces personnages, j'ai sélectionné un dessin de George Sand, par Musset, que ce dernier a annoté ainsi : « *Séduction irrésistible, réputation sulfureuse, George est trop* ». En effet, l'écrivaine est souvent décrite comme cette dame très sage dans sa belle maison de Nohant, beaucoup moins comme une jeune femme très séduisante. Au demeurant, peut-être le scandale n'était-il pas tant dans sa séduction que dans ses idées, comme nous allons voir.

Ces quatre figures ont également en commun **une production livresque très importante.**

Jules Michelet est connu pour sa monumentale *Histoire de France* et son *Histoire de la Révolution française*, œuvre gigantesque toujours inégalée.

George Sand a écrit pas moins de 180 livres et 40 000 lettres. L'œuvre d'Elisée Reclus compte un magistral ouvrage sur la Terre, mais aussi les 19 tomes de la *Nouvelle Géographie universelle* et les six volumes de *L'Homme et la Terre*. Enfin, Albert Robida a produit 75 000 dessins, 54 livres et 200 livres illustrés. Le matériau littéraire disponible s'avère donc très important et très intéressant.

Par rapport à leur production la plus connue, les œuvres révélant la sensibilité à la nature de leurs auteurs sont souvent des œuvres marginales mais qui revêtent une certaine importance et possèdent une grande qualité littéraire. Concernant Michelet, je pense à *L'oiseau*, *L'insecte*, *La mer*, *La montagne*, œuvres peu connues. Pour Sand, je citerai *Le péché de monsieur Antoine*, *La ville noire*, *Impressions et souvenirs*, les *Nouvelles lettres d'un voyageur*. Pour Elisée Reclus, je m'appuierai sur *Histoire d'un ruisseau*, *Histoire d'une montagne*, *À mon frère le paysan*, *L'homme et la terre*. Enfin, concernant Robida, je m'intéresserai essentiellement aux œuvres d'anticipation comme *Le vingtième siècle* ou *La vie électrique*, par exemple.

Dans l'apport de ces écrivains pionniers à cette sensibilité naissante à l'écologie, de leurs idées à contre-courant de la modernité, cinq grands thèmes se dégagent.

D'abord, ces auteurs s'élèvent contre **la dégradation de la nature, notamment des forêts**, qui étaient emblématiques au XIX^e siècle, ce que j'illustre ici par la



« Les peintres en forêt de Fontainebleau » Jules-Louis-Philippe Coignet (1798-1860)

forêt de Fontainebleau. Ils évoquaient également la dégradation des paysages par le tourisme moderne, les nouveaux rapports à la terre et l'agriculture moderne, la dégradation des hommes dans leur environnement industriel, à savoir les grandes cités modernes. Enfin, ils entrevoyaient les grandes menaces environnementales.

Au XIX^e siècle, le bois était une ressource essentielle pour l'industrie. Sa dangereuse surexploitation interrogeait les écrivains et les personnes de cette époque, en ce qu'elle cristallisait toutes les angoisses pré-écologiques du siècle. Voici ce qu'en dit George Sand : *« Les forêts qui subsistent sont à l'état de coupe réglée et n'ont point de beauté durable. Les besoins deviennent de plus en plus pressants ; l'arbre, à peine à son âge adulte, est abattu, sans respect et sans regret »*. Plus loin, elle ajoute : *« Si on n'y prend garde, l'arbre disparaîtra et la fin de la planète viendra par dessèchement sans cataclysme nécessaire, par la faute de l'homme »*.

La question des forêts était jugée très grave au XIX^e siècle. Elle donna lieu tout au long de ce siècle à de très nombreux plaidoyers en faveur de leur protection. Tous les arguments étaient utilisés, à la fois scientifiques, esthétiques, philosophiques et politiques.

Les écrivains avaient avant tout un sentiment d'irréversibilité : les forêts primitives sont à jamais anéanties. Sand écrit, dans le journal *Le Temps* : *« On replantera, on replante beaucoup, je le sais, mais on s'y est pris si tard que le mal est peut-être irréparable »*. Plus loin,

elle ajoute : *« La plupart des étendues boisées se sont resserrées. Où trouver maintenant la forêt des Ardennes ? »*

Il se produisait au XIX^e siècle une importante prise de conscience, qui déboucha sur un grand plan de reboisement. Toutefois, les écrivains entrevoyaient l'idée que le mal était déjà fait et qu'il serait très difficile à réparer. Il convient de garder à l'esprit que la forêt ne couvrait plus alors que huit millions d'hectares, contre seize aujourd'hui.

Par ailleurs, la prise de conscience portait également sur la responsabilité envers les générations futures. George Sand introduit la notion de forêt pérenne et de solidarité entre les générations. À ses yeux, *« les arbres appartiennent à nos descendants, comme ils ont appartenu à nos ancêtres »*. Dans ses *Impressions et Souvenirs*, elle exige de ses contemporains qu'ils aient la loyauté de léguer à leurs enfants un héritage naturel digne de ce nom : *« Après nous, la fin du monde. C'est le plus hideux et le plus funeste blasphème que l'Homme puisse proférer. C'est la formule de sa démission d'homme, car c'est la rupture du lien qui unit les générations et qui les rend solidaires les uns des autres »*.

Les écrivains arguaient également du rapport trop utilitariste, marchand, avec la nature. La forêt était évaluée en stères de bois. Sand écrit : *« Il est à présumer que le progrès industriel détruira de plus en plus les plantes séculaires, ou qu'il ne donnera de longtemps à aucune plante élevée le droit de vivre au-delà de l'âge strictement nécessaire à son*

exploitation». Dans son plaidoyer pour la forêt de Fontainebleau, elle interroge encore la société moderne sur ce rapport marchand : «*Arrivera-t-on à prétendre que l'atmosphère doit être partagée, vendue, accaparée par ceux qui auront les moyens de l'acheter ? (...) J'espère que cet heureux temps ne viendra pas. Mais je crois que la destruction des belles forêts est un rêve non moins monstrueux*». À cette vision marchande de la forêt, Sand opposait une vision plus philosophique, teintée de religiosité. À ses yeux, les forêts étaient sacrées.

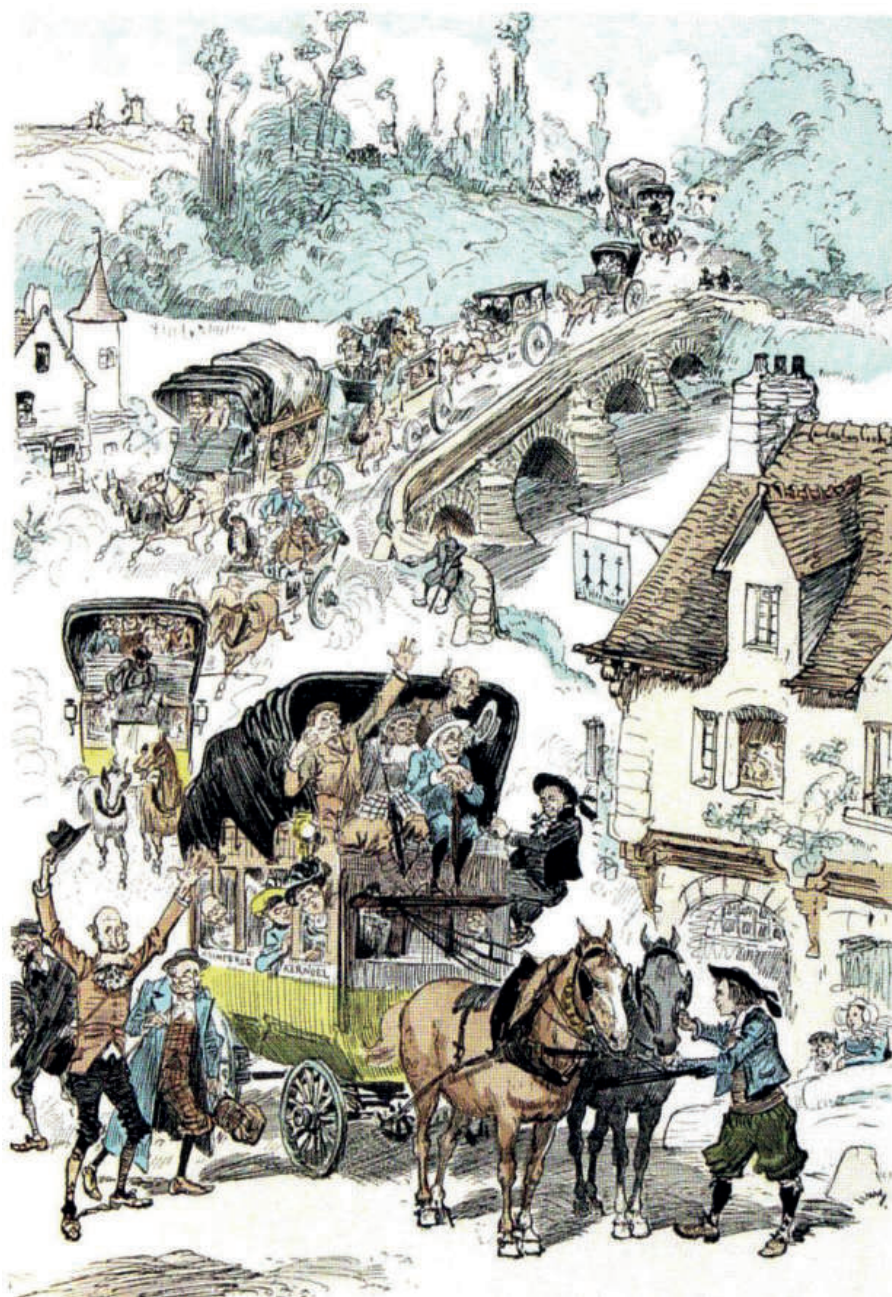
Enfin, un autre argument, très important chez les artistes et les écrivains, s'ajoutait aux précédents, celui de la beauté en ce monde, vue comme une chose nécessaire à la santé des poètes, et des hommes en général.

Pour George Sand, en effet, la déforestation ne représentait pas seulement la disparition d'arbres remarquables mais elle menaçait l'existence même de la poésie dans un monde désenchanté. Quand les forêts brûlent, les poèmes partent en fumée. Sur ce point, la pensée d'Elisée Reclus rejoint celle de George Sand. Pour le géographe, les sociétés modernes finissent toujours par se repentir de porter atteinte aux forêts et à leur beauté. Le monde s'en trouve appauvri, mais plus encore l'esprit et le cœur des hommes : «*Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort*». Sand élargit le débat : puisque la beauté et la poésie

sont l'affaire de tous, il faut donc que les forêts soient défendues au nom de tous. «*Ne rétrécissons donc pas la question*», écrit-elle. «*Tout le monde n'est pas capable de faire une bonne étude des chênes et des grès de Fontainebleau. Tout le monde n'a pas le goût de l'essayer, mais tout le monde a droit à la beauté de ces choses*». La forêt était donc perçue comme un bien commun et inaliénable.

La forêt de Fontainebleau est un cas tout à fait particulier, au point qu'on pourrait dire qu'elle a été à l'origine de la protection de la nature en France. Je rejoins en cela l'avis de l'historien Jean-Claude Polton. En effet, le siècle fut marqué par de nombreuses polémiques entre artistes et forestiers autour de cette forêt, qui est presque emblématique de la protection de la nature en France. Les premières protections du massif forestier de Fontainebleau sont d'ailleurs dues aux écrivains et aux artistes du XIX^e siècle. Nous l'oublions peut-être, mais c'est une réalité.

Une étape décisive fut franchie en 1853, avec la création de «réserves artistiques», sous la pression d'un groupe d'artistes, notamment le peintre Rousseau. En 1873, naquit le Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau, où l'on retrouvait, entre autres, Michelet et Hugo. C'est dans ce contexte que George Sand rédigea une lettre qu'elle adressa au journal *Le Temps*. Pour l'écrivaine, il s'agit «*d'approuver tout effort tenté pour la conservation de ce monument naturel, très logiquement classé par les pétitionnaires parmi les monuments*



« Parc national. L'arrivée des énervés. » La Vie électrique ou le Vingtième siècle (1892), Albert Robida

nationaux. Le dépecer, le vendre, c'est l'anéantir, et je n'hésite pas à jurer que c'est là un sacrilège».

Ainsi, la forêt de Fontainebleau a été la première réserve naturelle du monde. Encore aujourd'hui, elle bénéficie du plus haut degré de protection en France. Elle est réserve biologique, réserve de biosphère, forêt de protection, classée Natura 2000, etc. Je voudrais juste faire remarquer que les débats du XIX^e siècle se poursuivent, notamment autour de son classement en parc national.

Les premiers débats environnementalistes concernaient également les paysages et le tourisme moderne. Au XIX^e siècle, les écrivains voyageurs avaient lancé la mode des voyages. Le terme «touriste» avait été repris et banalisé par Stendhal, avec ses *Mémoires d'un touriste*, en 1838.

La condamnation du tourisme était déjà dans les esprits de la première moitié du siècle. Dans les *Lettres d'un voyageur*, George Sand évoque cette «*inutile et insupportable profession de touriste*», taxant ces derniers de «*véritable plaie de notre génération, qui a juré de dénaturer par sa présence la physionomie de toutes les contrées du globe et d'empoisonner toutes les jouissances des promeneurs contemplatifs, par leur oisive inquiétude et leurs sottes questions*».

Un demi-siècle plus tard, la tendance s'était accentuée. Les écrivains exprimaient leur amertume face à la dégradation des paysages par le tourisme, expression qui se doublait d'une critique sociale contre la bourgeoisie.

Dans les dernières pages de sa monographie sur la montagne, Elisée

Reclus s'interroge sur le devenir des sites naturels : *«Les unes après les autres, toutes les montagnes des contrées peuplées auront été escaladées ; des sentiers faciles, puis des chemins carrossables, auront été construits de la base au sommet pour en faciliter l'accès, même aux désœuvrés et aux affadés ; on aura fait jouer la mine entre les crevasses des glaciers, pour montrer aux badauds la texture du cristal ; des ascenseurs mécaniques auront été établis sur les parois des monts jadis inaccessibles, et les « touristes » se feront hisser le long des murs vertigineux en fumant leur cigare et en devisant de scandales».*

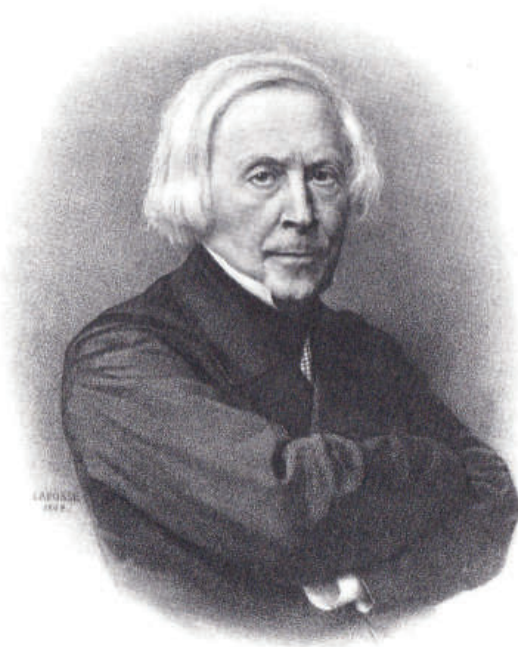
Robida alla encore plus loin en imaginant un parc national d'Armorique, territoire doté d'un régime particulier qui permettrait *«de garder intact un coin du vieux monde où les hommes puissent respirer»*. En effet, pour le dessinateur et caricaturiste, les citadins de demain devaient devenir *«terriblement surmenés»*. Leur existence serait toute électrique, trépidante, enfiévrée. Elle imposerait un travail cérébral excessif. Leur santé, notamment celle des Parisiens, s'en trouverait menacée.

Aussi, au commencement des vacances, on pourrait observer, dans ce parc national d'Armorique, *«l'arrivée annuelle des citadins lamentables»*, fraîchement débarqués des aéronefs et des tubes rapides. *«Ces énérvés n'ont qu'une hôte : se laisser tomber sur la première herbe entrevue»*. Ainsi donc, Robida imaginait un parc préservé, où la nature pittoresque serait maintenue artificiellement dans un état stable. Nous pourrions

même dire: dans un temps préindustriel. Ce parc permettrait de ressourcer les hommes, épuisés par la vie moderne. Remarquons que, 80 ans plus tard, en 1969, le parc naturel régional d'Armorique a été créé à l'emplacement exact où Robida situait son parc national. Il couvre une surface de 175 000 hectares.

Dans *Le vingtième siècle*, datant de 1883, le dessinateur imaginait encore d'autres formes de tourisme, plus audacieuses et plus inquiétantes. Au XX^e siècle, un syndicat formé des six plus gros banquiers envisagerait de créer un parc européen. Après six années de travaux préliminaires, de négociations, de souscriptions publiques, l'Italie appartiendrait entièrement à cette société. Les trois quarts des Italiens seraient expropriés, transportés en Amérique, et le parc européen générerait des revenus considérables. L'Italie serait transformée en une gigantesque exploitation touristique. Villes nettoyées, ruines entretenues, curiosités améliorées, promenades créées, population costumée, on y trouverait de tout, des hôtels, des casinos, des restaurants dotés des plus grands chefs cuisiniers. Pour le pittoresque, Venise aurait été conservée avec ses gondoliers, ses brigands. L'Italie tout entière se transformerait donc un immense parc de repos et d'attractions. Robida imaginait un tourisme massifié, planétaire, qui pourrait aller jusqu'à l'annexion d'un pays et son complet remodelage, en vue de répondre aux exigences de la clientèle bourgeoise européenne. Là encore, il n'est pas très loin de la vérité.

J'aborderai à présent **les dégradations du rapport à la terre**, telles qu'elles



Jules Michelet (1798-1874) Lithographie de J.-B.-A. Lafosse, 1865

étaient entrevues par les écrivains, à une époque où l'on s'acheminait doucement vers une agriculture industrielle. Jules Michelet et Elisée Reclus pressentaient les grandes menaces, à la fois d'ordre social et écologique, qui pèsent sur cette agriculture moderne.

Dans son livre *Le Peuple*, Michelet défend l'idée que le progrès social ne peut être réalisé en arrachant le peuple de sa terre. Il souligne l'effroyable misère qui sévissait dans les campagnes. En effet, de son point de vue, les paysans étaient les grands oubliés des gouvernements successifs. Je rappelle qu'au XIX^e siècle, les paysans représentaient tout de même 80 millions de travailleurs agricoles.

Elisée Reclus (1830-1905) Par Nadar

Elisée Reclus par Nadar.



Un demi-siècle plus tard, Reclus amplifiait et radicalisait les propos de Michelet. Dans sa brochure intitulée *À mon frère le paysan*, il montre que la terre était au centre d'importants conflits liés aux monopoles des grands propriétaires. L'exode rural guettait toujours le paysan ; La vie paysanne avait elle-même changé : les machines avaient fait leur apparition dans les campagnes. Il convient d'ailleurs de s'imaginer ce que cette machine, qui envahissait le travail agricole, pouvait représenter pour les paysans de l'époque.

Pour donner une idée de cet «*esclavage moderne*», Reclus dessinait les grandes tendances qui apparaissaient dans l'agriculture industrielle aux États-Unis, un pays qu'il avait visité de nombreuses fois et qu'il connaissait bien. Dans le grand Ouest américain, les entreprises agricoles étaient devenues

gigantesques : «*tel champ de culture a la superficie d'une province*». Le producteur, qui était aussi agriculteur, commerçant, scientifique, possédait «*cent machines à semer, cent moissonneuses, vingt batteuses*». Dans cette nouvelle agriculture, le producteur-propriétaire était omnipotent. C'était un despote ; les êtres vivants, comme les animaux, étaient traités comme des machines.

Elisée Reclus alertait ses frères les paysans, et les appelait à la révolte : «*Si vous ne savez pas vous unir, non seulement d'individu à individu et de commune à commune, mais aussi de pays à pays, en une grande internationale de travailleurs, vous partagerez bientôt le sort de millions et de millions d'hommes qui sont déjà dépouillés de tout droit aux semailles et à la récolte, et qui vivent dans l'esclavage du salariat, trouvant de l'ouvrage quand on veut bien leur en donner*». En filigrane, bien entendu, c'est l'anarchiste et le poète qui parlait, rêvant d'une grande association solidaire et fraternelle entre tous les paysans et peuples du monde.

Les grandes cités modernes et industrielles, ces villes tentaculaires qui avalaient les campagnes et qu'évoquait le poète Emile Verhaeren, généraient également de très fortes inquiétudes chez les écrivains. «*Des cités nouvelles surgissent dans les vallées, au milieu des pâturages et des forêts*», écrit Elisée Reclus dans *L'Homme et la Terre*. «*Les rudes ouvriers succèdent aux pâtres et aux bûcherons. Hélas, la nature change en même temps. Les torrents sont endigués, les cascades joyeuses ont disparu, etc.*»

Les écrivains jugeaient ces villes industrielles particulièrement laides, construites de façon rationnelle, utilitaires et, selon les mots de Reclus, sans souci de la beauté : « Une autre cause de la laideur dans nos villes modernes provient de l'invasion des grandes industries manufacturières. Presque chaque agglomération urbaine est assombrie par un ou plusieurs faubourgs hérissés de cheminées puantes, traversés de rues noires : d'immenses constructions les bordent, aveugles ou percées d'innombrables fenêtres à l'écœurante symétrie ».

Les quatre écrivains qui nous occupent aujourd'hui n'étaient pas les seuls, bien entendu, à dénoncer la misère sociale et l'entassement urbain. On pense, bien sûr, à Zola et Hugo. Cependant, chez Sand, Michelet ou Reclus, la question sociale était toujours liée à la question environnementale. La dégradation des hommes allait de pair avec la dégradation du milieu ambiant, et vice-versa. L'interdépendance des choses est une notion écologiste, s'il en est.

À la misère et à la laideur des cités industrielles **s'ajoutaient toutes sortes de nuisances modernes**, vécues comme de nouveaux fléaux. Fumées et brouillards, sols souillés, air vicié, insalubrité, déchets, résidus, ces nouvelles notions envahissaient la littérature. Elles menaçaient la santé physique et morale de l'organisme social et de l'individu.

Reclus écrit à propos des villes de la jeune Amérique : « l'air est presque irrespirable, et tout ce qu'on aperçoit, le

sol, les routes, les murailles, le ciel, suinte la boue et le charbon ». Dans son *Histoire d'un ruisseau*, nous suivons le parcours de la goutte d'eau qui, à l'approche de la cité industrielle, se souille : « Le ruisseau, devenu cloaque, entre dans la cité, où son premier affluent est un hideux égout à l'énorme bouche ovale fermée de grilles ». L'histoire poétique du ruisseau se noie donc dans les eaux fangeuses de la ville industrielle : « Le ruisseau que j'ai vu jaillir à la lumière, si rapide et si joyeux, hors de la source natale, n'est plus désormais qu'un égout dans lequel toute la ville déverse ses ordures ».

Ces premières pollutions frappaient les esprits, notamment ceux des écrivains : les sociétés modernes ne s'exposaient-elles pas à de grandes menaces environnementales ?

Pour Albert Robida, la réponse ne faisait aucun doute. Dans *La vie électrique*, de 1892, il imaginait d'intéressantes perspectives autour du développement des villes du XX^e siècle, qu'il prévoyait gigantesques et surpeuplées. Paris compterait 64 arrondissements, l'atmosphère y serait souillée, polluée. Il serait nécessaire de s'élever en aéronef à une très grande altitude pour retrouver un air à peu près pur. Les fleuves charrieraient « de véritables purées des plus dangereux bacilles », et, dans les rivières, pulluleraient « les ferments pathogènes » ; d'ailleurs, il faudrait régulièrement y réintroduire des poissons, car ils périraient au bout de quelques années. L'alimentation serait devenue une entreprise industrielle à grande échelle, fabriquée dans la grande compagnie d'alimentation.



« La Guerre miasmatique », *La Vie électrique ou le Vingtième siècle* (1892), Albert Robida

Albert Robida (1848-1926)



Enfin, Robida nous promettait aussi, au XX^e siècle, de terribles guerres, qui plus est, hautement sophistiquées. Dans *La guerre au vingtième siècle*, publié en 1883, il imaginait une guerre scientifique, utilisant des armes chimiques, qu'il appelait armes « *miasmatiques* ».

L'envie nous prend, après cet exposé, de questionner Robida sur la terre au trentième siècle.

La réponse se trouve dans son dernier roman, *Un chalet dans les airs*. La terre y apparaît totalement épuisée par les activités humaines, à tel point qu'il est nécessaire d'entreprendre « *un grand ravalement mondial* ». Le personnage principal, monsieur Cabrol, dresse en effet un tableau effrayant de l'état de la planète : « *Hélas, le monde est devenu inhabitable ; on nous a saboté notre planète. Plus de solidité nulle part !* » Il évoque un « *sol perforé, usé, crevassé de tous côtés par des secousses, des tassements, des ébranlements, des glissements, les anciennes mines écroulées ou envahies par des mers souterraines, les forêts détruites* », etc.

Les personnages de Robida constatent à regret qu'il faut reconstruire la vieille planète Terre. Elle a été « *abîmée d'une abominable façon par les générations précédentes, des gens sans soin, locataires, simples usagers comme nous, mais qui ont usé et abusé au lieu d'habiter en pères de famille comme c'était leur devoir, et qui nous ont laissé un héritage en mauvais état !* ». Des tassements de sous-sol ont entraîné des modifications dans les paysages terrestres. Les Alpes se sont affaissées, les volcans ont repris leur activité, des changements climatiques

ont eu lieu, la chute d'un astre dans le Pacifique a failli détruire la planète et a créé un gigantesque raz-de-marée, suivi d'effroyables cataclysmes. Comme on le voit, les perspectives de Robida sont tout à fait fantaisistes...

En conclusion, je vous invite à **redécouvrir ces écrivains pionniers du XIX^e siècle qui apportaient un regard différent, une parole discordante**. Ils opposaient une résistance à la société moderne et industrielle naissante, à une époque où tous les yeux étaient rivés sur les merveilles du progrès, où l'on était fasciné par les nouvelles techniques, les nouvelles machines, les nouveaux transports et les cités modernes. Ces écrivains entrevoyaient l'envers du décor et interrogeaient la société moderne.

De ce point de vue, il me semble que Sand, Michelet, Reclus ou Robida représentent, chacun à leur façon, de très belles figures de rebelles, à la fois parce qu'ils étaient de grands utopistes mais aussi, dirait-on aujourd'hui, de grands indignés.

Ils étaient des utopistes parce qu'ils rêvaient d'un nouveau contrat entre les hommes et la nature, avec les animaux et les plantes, mais aussi parce qu'ils défendaient la création de réserves artistiques. Michelet défendait même l'idée d'un droit à la mer, que je n'ai pas eu le temps d'évoquer. Ces quatre écrivains dressaient une cartographie sensible des paysages qu'ils comptaient protéger. Ils étaient des utopistes encore car ils rêvaient d'une réconciliation entre les classes sociales et les peuples, tout comme entre les peuples et leur environnement.

Ils étaient également des indignés, en ce qu'ils s'opposaient à la dégradation des paysages et des hommes à travers le tourisme moderne, l'agriculture industrielle en devenir, les usines et les machines, les cités. Ils critiquaient conjointement les effets sociaux et environnementaux de la modernité. Enfin, ils prophétisaient des catastrophes écologiques à grande échelle.

Certains textes forcent l'admiration, voire suscitent l'humilité. Sommes-nous plus avancés, aujourd'hui dans nos rapports homme/nature ? N'aurions-nous pas intérêt à relire ces penseurs clairvoyants et à nous en inspirer ?

Par ailleurs, ces œuvres pionnières amènent aussi des questions. Pourquoi ont-elles été oubliées ? Pourquoi avoir tourné le dos à une histoire sensible de l'écologie ? Est-ce dû au fait que cette écologie était portée par des romantiques et donc jugée peu sérieuse ? Est-ce parce qu'elle fut portée par des personnes atypiques, hors normes, comme l'anarchiste Elisée Reclus ? Il n'en reste pas moins, me semble-t-il, que ces personnages nous ont légué un beau patrimoine littéraire pour penser l'écologie.

Je voudrais finir par une dernière phrase d'Elisée Reclus, dans laquelle il met en évidence les impacts négatifs du genre humain sur le milieu environnant, et entrevoit un phénomène d'une ampleur sans précédent : *« À mesure que les peuples se sont développés en intelligence et en liberté, ils ont appris à réagir sur cette nature extérieure dont ils subissaient passivement l'influence. Devenus, par la force de l'association, de véritables agents géologiques, ils ont transformé de diverses manières la surface des conti-*

nents, changé l'économie des eaux courantes, modifié les climats eux-mêmes ».

Rémi Luglia

Nous remercions Claire pour ce bel exposé. Nous espérons que sa très belle thèse sera publiée très prochainement et ainsi accessible à tous. Nous sommes frappés par l'actualité de ces penseurs. Cette analyse d'un courant de l'écologie, que nous pouvons qualifier de sentimental, est éminemment intéressante et propre à enrichir et complexifier notre vision de ses origines. J'imagine qu'il y a quelques questions, ou des remarques.

Jean-Pierre Raffin

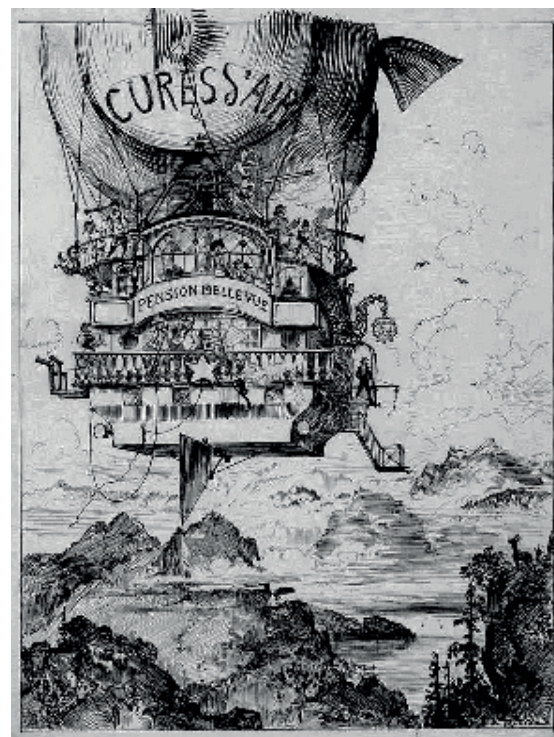
Elisée Reclus s'était fait, en Europe, le propagateur des œuvres de Perkins Marsh. Il avait repris beaucoup des idées de ce dernier telles qu'il les avait développées en 1864, après avoir été ambassadeur des États-Unis dans l'Empire ottoman. Perkins Marsh tentait d'alerter l'Amérique du Nord de ne pas reproduire les erreurs commises par les pays du bassin méditerranéen. Reclus a popularisé ses thèses en Europe.

Claire Robert

En effet, Reclus avait traduit le très beau texte de Marsh dans une revue où il le commentait très subtilement. Le titre en est *De l'influence de l'homme sur la nature*. Ce texte est très important.

Brice Lalonde

Dans les années 1883, nous observons un engouement extraordinaire pour la bicyclette, qui est d'ailleurs apparue avant l'automobile. Or, il me semble que Robida était un fanatique du vélo.



« Cures d'air dans la montagne. Pension Bellevue », Le Vingtième siècle (1883), Albert Robida

Claire Robert

Robida détestait la vie électrique dont il parlait dans ses romans. Il prônait le retour à une mobilité ralentie, à une vie plus lente, anticipant l'adage actuel qui veut qu'il est « urgent de ralentir ».

Brice Lalonde

Chateaubriand était également un ambassadeur de l'écologie. Il a eu notamment cette phrase célèbre : *« Les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent »*.

Claire Robert

J'ai sélectionné avant tout des textes qui traduisaient une véritable prise de conscience, laissant de côté des phrases plus « anecdotiques ». J'ai privilégié des écrivains qui exprimaient une réelle et profonde sensibilité à la nature, sentiment que l'on retrouve comme une constante dans l'ensemble de leur œuvre. Bien sûr, d'autres auteurs étaient sensibles à ces problèmes environnementaux, mais de façon plus marginale. Je ne souhaitais pas forcer le trait et dénaturer leur pensée.

Henri Jaffoux

Cette rétrospective, qui nous plonge dans la pensée et le comportement de ces écrivains, montre qu'à cette époque, ils invoquaient beaucoup la beauté. Au demeurant, je crois que Charles Beauquier, auteur de la loi de 1906, prêchait lui aussi un droit à la beauté. Or, j'ai l'impression que, depuis un certain temps, ce terme a disparu du vocabulaire employé par ceux qui évoquent l'environnement et la protection de la nature.

Claire Robert

Très honnêtement, ma volonté de réactualiser et de faire redécouvrir ces écrivains avait également pour but de donner un volet sensible à l'écologie. À mon sens, un des rôles des écrivains et des artistes est d'évoquer et de protéger la beauté en ce monde, de faire vibrer cette corde sensible en nous. Évident chez les romantiques, ce côté « fleur bleue » se retrouvait dans les débats et les sensibilités des années 1970, mais il est aujourd'hui passé de mode. De ce fait, la beauté et sa protection sont des thèmes susceptibles d'être très « rebelles ».

Rémi Luglia

Ce courant esthétique, très fort au XIX^e siècle, et jusque dans l'entre-deux-guerres, a eu tendance à disparaître des différents courants de protection de la nature. S'il s'est encore manifesté au milieu du XX^e siècle, contre les panneaux publicitaires dans certains paysages urbains, il a sans doute perdu cette idée de sentiment et d'esthétisme global de la nature.

Il a peut-être souffert, par ailleurs, d'un certain discrédit, du fait de certains écrivains. Par exemple, René Barjavel propose une vision proche de celle de Robida, mais teintée de relents pétainistes qui ont décrédibilisé une partie de ce courant.

Par la suite, une vision techniciste de la modernité et de la protection de l'environnement s'est imposée en France : la protection de la nature devait être justifiée par des considérations rationnelles et mesurables. L'amour de la nature et des animaux est dès lors classé comme un sentiment un peu hystérique, irration-

nel, évacué des motivations écologistes. Il me paraît donc intéressant de voir comment ce courant esthétique a pu exister et constituer un ressort caché parmi nombre de protecteurs de la nature et de l'environnement tout au long du XX^e siècle.

Roger Cans

Nicolas Hulot et Yann Arthus-Bertrand ont essayé de montrer la beauté de la planète, mais toujours en la justifiant d'un point de vue scientifique. George Sand n'avait pas besoin de le justifier. La beauté de la nature suffisait à motiver l'envie de la protéger.

Claire Robert

Il faut savoir que George Sand était très férue de botanique. Les auteurs dont je parle se situent tous sur le fil entre littérature et science.

Un intervenant

Je rappelle que Jules Michelet a écrit sur la botanique, mais surtout sur les oiseaux et la mer. Son expérience de la mer était davantage liée à une cure marine, à une époque qui découvrait les bienfaits des bains de mer.

Vous disiez vous concentrer sur les auteurs dont la sensibilité écologiste a été constante. À cet égard, je pense à un auteur dont l'intérêt pour cette question était épisodique et un peu contradictoire, à savoir Jules Verne. En effet, il oscillait entre l'apologie du modernisme et de la modernité technique et le sentiment d'un danger sous-jacent. Il a notamment écrit un roman, *L'île flottante*, qui représente un rêve hygiéniste tout à fait semblable à ceux de Robida.

Claire Robert

J'ai choisi, aujourd'hui, de vous présenter ces quatre figures, en raison de leur sensibilité écologiste constante mais aussi pour leur caractère rebelle. J'ai toutefois travaillé sur Jules Verne, dont l'œuvre n'est pas sans points communs avec celle d'Albert Robida. Outre *L'île flottante*, un livre posthume, intitulé *Le vingtième siècle*, montre que Verne n'était pas qu'enthousiasme et confiance aveugle dans le progrès. Je vous invite à relire cet ouvrage, à la tonalité assez désespérée.

Un intervenant

En remontant un peu dans le temps, parmi les auteurs on peut également citer Ronsard.

Claire Robert

Il existe en effet des précurseurs. Au demeurant, je ne prétends pas que ces quatre auteurs aient été les seuls auteurs du XIX^e siècle à avoir tenu ce discours. Simplement, je souligne que la révolution industrielle constituait un changement inédit.

Dominique Martin-Ferrari

Quel est le nom de votre thèse ?

Claire Robert

Elle s'intitule : *Aux racines de l'écologie, un nouveau sentiment de la nature chez les écrivains français du XIX^e*. Il existe un beau patrimoine littéraire pour l'écologie... À (re)découvrir !

Table ronde : Se rebeller pour protéger la nature et L'environnement ?

Brice Lalonde, ancien ministre de l'environnement

Jean-Pierre Raffin, ancien président de France-Nature-Environnement

Pierre Athanaze, président de l'Association pour la protection des animaux sauvages

Alexis Vrignon, historien, Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA), Nantes

Quelques
couvertures
de la revue
*combat
nature*
(trimestriel
1974-2005)



Rémi Luglia

Je vous propose à présent de poursuivre cet après-midi par une table ronde, organisée par nos trois partenaires, l'AHPNE, le RUCHE et le Comité d'histoire du ministère de l'Écologie. Elle est animée par Dominique Martin-Ferrari, journaliste spécialisée dans l'environnement, entre autres.

Dominique Martin-Ferrari

Nous avons la chance d'accueillir à cette table ronde quatre personnalités très autorisées à évoquer la rébellion.

Alexis Vrignon est historien. Il a travaillé sur l'histoire des mouvements écologistes et sur celle des rebelles des années 1970.

Brice Lalonde, que l'on ne présente plus, a été l'un des premiers rebelles de l'environnement, notamment contre le nucléaire dans le Pacifique et en matière de luttes urbaines. Il a notamment été président des Amis de la Terre.

Pierre Athanaze est président de l'APAS, l'association pour la protection des animaux sauvages. Il est également forestier. Il a travaillé avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Jean-Pierre Raffin il est homme de terrain, docteur ès sciences naturelles. Il a été député européen et président de France-Nature-Environnement.

De ce fait, nous comptons à cette table, organisée dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois, les deux grandes associations des années 1970.

Je propose de mener cette table ronde en deux parties. La première portera sur la définition que fera chaque invité du terme « rebelle », le type de luttes qu'il a pu vivre et les adversaires qu'il a pu rencontrer. La seconde évoquera les outils construits au fur et à mesure de ces rébellions, dont nous nous demanderons s'ils sont suffisants, aujourd'hui, ou s'il convient de demeurer rebelle.

Beaucoup de choses ont été dites, un certain nombre de constats dressés. Nous en revenons à présent au terrain des luttes. Je propose à Alexis Vrignon, en tant qu'historien, de commencer.

Alexis Vrignon

Je vous remercie. Pour ma part, je voudrais **illustrer cette réflexion relative aux rebelles en la basant sur les années 1970.**

Je connais bien cette période puisque je lui ai consacré ma thèse de doctorat. Elle est peut-être le meilleur symbole, dans l'imaginaire collectif, des rébellions

autour des enjeux environnementaux. Elle compte notamment des affaires qui restent encore emblématiques à l'heure actuelle, comme celles du Larzac et de la Vanoise, et bien évidemment les conflits antinucléaires, particulièrement virulents durant cette période.

Durant cette décennie, il ne faisait aucun doute, aux yeux d'une grande partie de l'opinion comme pour une certaine presse et pour les pouvoirs publics, que les manifestants et les militants étaient des rebelles qui s'opposaient à l'ordre établi, aux institutions ou au système économique et social.

J'en veux pour preuve, dans les archives de la présidence de Valéry Giscard



d'Estaing, une note élaborée par les services des Renseignements généraux, qui recense de manière scrupuleuse tous les groupes considérés comme plus ou moins militants, et ce dans les différents départements. Ils sont classés en deux catégories, peu significatives à mon sens, à savoir « extrême-gauche » ou « peu politisés ».

En considérant cette période, il est possible de s'interroger sur la nature de la rébellion. Consiste-t-elle à ne pas reconnaître une autorité légitime, celle des scientifiques ou des pouvoirs publics, ou bien représente-t-elle une forme de résistance sur une question de valeurs ? Présentait-t-elle, dans les

années 1970, une forme univoque de rébellion écologiste, ou bien se révélait-elle diverse et même divergente ?

Lors de la première phase de cette table ronde, je souhaite évoquer simplement, et sans souci d'exhaustivité, la spécificité de cette période.

Tout d'abord, elle se caractérisait par la lutte antinucléaire. La plupart des centrales françaises furent bâties ou du moins projetées dans le courant de la décennie. Pour les pouvoirs publics, le nucléaire était alors une question de principe autant qu'une question économique. Il représentait l'indépendance nationale, la grandeur scientifique de la France et une filière industrielle d'avenir, susceptible d'être exportée.

Parmi les grands conflits qu'il générait, le grand public a sans doute encore à l'esprit Plogoff, dans le Finistère, qui symbolisait la résistance d'un petit village contre l'envahisseur nucléaire, mais aussi Creys-Malville en 1976, en raison du caractère particulièrement dramatique des manifestations. Celle du 31 juillet 1977 rassemblait effectivement pas moins de 60 000 manifestants. Elles se soldèrent par un mort et plusieurs amputations.

Toutefois, de nombreux autres sites faisaient alors l'objet de conflits, de moindre ampleur, mais non dénués d'importance. Je pense au Pellerin, en Loire-Atlantique, ou à Fessenheim, un site très présent dans l'actualité en ce moment. Ces conflits pouvaient drainer jusqu'à 10 000 ou 20 000 manifestants, ce qui n'est pas négligeable en comparaison avec la période actuelle.



Il est également intéressant de constater que ces fortes mobilisations antinucléaires n'étaient pas uniquement le fait des militants politisés que les Renseignements généraux se plaisaient à surveiller ; elles regroupaient également des agriculteurs qui refusaient les expropriations, des pêcheurs inquiets des rejets de produits chimiques, des riverains soucieux de leur cadre de vie. Il existait donc, durant les années 1970, une spécificité de la lutte antinucléaire, essentiellement imputable au fait que les centrales étaient en projet ou en construction.

Néanmoins, cette rébellion n'était pas généralisée. La France n'était pas unanimement anti-nucléaire et sous la férule d'un État désireux d'imposer l'atome à tous. L'opinion publique demeurait partagée, notamment au plan local, autour de certains sites. Ainsi, à Flamanville, dans la Manche, malgré l'opposition pugnace conduite par Didier Anger, qui fut par la suite membre des Verts, un grand nombre d'habitants considérait le nucléaire comme une industrie semblable aux autres et pourvoyeuse d'emplois. Par ailleurs, il existait des sites où la population demeurait relativement passive et où la rébellion ne s'enracinait pas. Je citerai Dampierre, ou encore Civaux, dans la Vienne, où la centrale fut construite plus tardivement, au cours des années 1980. En écho à l'intervention de Michel Letté, et au vu de l'ambiguïté de ces conflits, il apparaît donc très difficile d'adopter une vision univoque sur une période de conflit ou de rébellion. Les luttes sont toujours plurielles, en termes d'acteurs comme de motivations, et appellent à la réflexion.

Dominique Martin-Ferrari

Les années 1970 se caractérisaient effectivement par la lutte antinucléaire, mais également par les premières conventions animalières, notamment la première convention baleinière. À cette époque, une grande lutte s'organisait autour de la préservation de la nature sauvage.

Alexis Vrignon

Je suis tout à fait d'accord. Je me suis focalisé sur le nucléaire car il constitue un exemple particulièrement parlant. Mais les années 1970 voyaient également l'émergence d'une certaine fascination pour la baleine et le dauphin.



Le périodique des Amis de la Terre s'intitulait d'ailleurs *Le courrier de la baleine*, en raison de la fascination qu'exerçait cet animal, considéré comme intelligent, avec lequel il semblait possible d'entrer en communication et qu'il convenait donc de protéger en priorité.

Par ailleurs, il existait de nombreux autres conflits, comme la résistance à l'automobile en milieu urbain ou à l'implantation de routes à grand gabarit. Je citerai encore le Larzac, sachant que ce dernier conflit est complexe ; il ne se limitait pas à une question de protection de la nature mais intégrait des problématiques de paysans en lutte pour leur travail.

Nonobstant, il est vrai que les années 1970 apparaissent comme une période de rébellion tous azimuts, dans tous les domaines touchant aux questions environnementales. C'est à cette époque qu'on a vu la création de grandes associations encore actives aujourd'hui. À ce titre, cette période ouvre un cycle dans lequel nous nous trouvons encore à l'heure actuelle.

Dominique Martin-Ferrari

J'invite à présent Jean-Pierre Raffin à poursuivre l'inventaire et la caractérisation de ces types de lutte.

Jean-Pierre Raffin

Je vous remercie. Mon propos concernera **les activités des associations membres de France-Nature-Environnement (FNE) à partir des années 1960**. Je rappelle que, à l'époque, FNE s'appelait la Fédération française des sociétés de protection de la nature.

Pour nous, la rébellion consistait à s'opposer à une atteinte visant le patrimoine naturel et culturel ou le mode de vie. L'atteinte au mode de vie recouvre les problèmes de santé, les problèmes d'environnement physique et biologique et les problèmes socio-économiques. Selon les cas, cette opposition à l'atteinte ou au projet d'atteinte concernait exclusivement l'aspect naturel, ou bien l'aspect naturel et culturel, ou encore la santé, etc. L'éventail était assez vaste.

Il convient de distinguer deux grandes



sortes de rébellion. La première s'oppose à des projets précis, comme le canal Rhin-Rhône, les barrages, les projets électronucléaires dans les parcs nationaux, le Somport, la carrière de Vingrau, etc. La seconde entend s'élever contre des usages ou des pratiques, par exemple l'usage intensif des pesticides, des engrais azotés, des organismes génétiquement modifiés etc., mais aussi contre la mauvaise application ou la non-application des lois de protection de la nature en vigueur, notamment la loi littoral.

La temporalité des rébellions est variable. Certaines s'achèvent au bout de deux ou trois ans, d'autres sont si longues qu'elles en deviennent quasi-institutionnelles. La lutte contre le canal Rhin-Rhône a duré 21 ans, de 1965 à 1997. Le conflit autour de la piste aérienne en Terre Adélie a généré 15 ans de bagarre. Les projets de barrage sur la Loire ont requis 14 ans d'opposition. Enfin, exemple extraordinaire, il nous a fallu 18 ans pour obtenir le décret d'application de la loi littoral aux estuaires. En définitive, soit le projet est abandonné et la rébellion s'arrête : c'est le cas du canal Rhin-Rhône. Soit le projet est maintenu : elle se poursuit sous d'autres formes.

Il convient enfin de distinguer, dans nos rébellions, deux phases simultanées : la contestation contre le projet ou la pratique, les propositions de solutions alternatives.

Dominique Martin-Ferrari

Je pense que certaines luttes précèdent les luttes contre des projets. Je pense à nouveau aux luttes antinucléaires, où le projet était initié avant même que l'avis

des associations ou du public ait été sollicité.

Jean-Pierre Raffin

Lorsque François Ramade était président de France-Nature-Environnement, au moment du lancement du programme électronucléaire, nous avons lancé une pétition demandant que les centrales ne soient pas mises en place avant la loi de protection de la nature de 1976, qui imposait des études d'impact. Le décret d'application de cette loi fut publié en décembre 1977 : le nombre de centrales passées à l'enquête publique en novembre et en décembre de cette même année 1977, afin d'échapper à la



nouvelle procédure, est remarquable.

Dominique Martin-Ferrari

Les choses ont tout de même évolué, depuis. Aujourd'hui, nous constatons que, pour Cigéo et les déchets nucléaires, la situation est beaucoup plus difficile.

Jean-Pierre Raffin

Le travail et la contestation menés à cette époque ont porté leurs fruits, même si les centrales ont été bâties.

Dominique Martin-Ferrari

Peux-tu évoquer ici les pesticides, qui représentent une lutte un peu particulière ?

Jean-Pierre Raffin

La lutte a été constante dès 1970. Lors de la deuxième assemblée générale de France-Nature-Environnement, où était venu le ministre de l'agriculture, Jacques Duhamel (il n'existait pas encore de ministère de l'environnement), nous avons attiré son attention sur la nécessité de beaucoup mieux contrôler, voire d'éviter, l'usage *sensu lato* des pesticides dans l'agriculture.

À partir de cette date, nous nous sommes constamment élevés contre l'usage inconsidéré des pesticides et contre la priorité donnée à l'agrochimie sur la lutte intégrée et la lutte biologique, domaines où la France était pourtant pionnière durant les décennies 1960 et 1970. Je rappelle que ces deux modes de lutte permettent d'éviter les dégâts aux cultures et aux élevages, en associant des quantités modérées de pesticides à la lutte biologique et à un changement de pratiques culturales. Il est donc possible de cultiver autrement qu'en recourant massivement aux pesticides.

Cependant, nous nous sommes heurtés, à l'époque, à l'industrie de la pharmacie et de la phytopharmacie, appellation plus acceptable que le vocable de pesticides, qui n'était pas du tout intéressée par la lutte biologique. Ainsi, à l'INRA, tous les chercheurs travaillant sur cette dernière furent progressivement évincés, au profit de la lutte exclusivement chimique. Le combat autour des pesticides a été constant, notamment dans les réseaux agriculture de France-Nature-Environnement, pilotés par l'agronome Germaine Ricou.



Dominique Martin-Ferrari

Nous évoquions les lobbies de la chimie, Pierre Athanaze. Mais vous avez également connu des combats très durs, dès le départ, contre les lobbies de la chasse.

Pierre Athanaze

J'ai été principalement confronté au lobby de la chasse et, encore aujourd'hui, à celui de l'agriculture, en raison du retour des grands prédateurs, contesté par les éleveurs. Jean-Pierre Raffin évoquait les combats de longue durée : malheureusement, il en va de même pour la chasse. Ainsi, la question des dates de chasse est l'enjeu d'un combat juridique qui dure depuis plus de 25 ans et qui n'est toujours pas clos, puisque le ministère travaille à un nouvel arrêté relatif à la chasse des oies en février, arrêté qui sera cassé à nouveau par le Conseil d'État, encore une fois saisi par les associations.

Dominique Martin-Ferrari

Pourquoi ce combat s'est-il révélé si difficile ?

Pierre Athanaze

Il est difficile en raison de la totale collusion entre une large partie des parlementaires français et le monde de la chasse. En effet, les parlementaires surestiment la place et le vote des chasseurs. Ces derniers revendiquent 1,2 million de pratiquants, en se basant sur le nombre de validations de permis de chasser. Mais ils sont en réalité moins d'un million, contre 2,4 millions à la fin des années 1970. Ils ne pèsent donc plus grand-chose, ne reflètent absolument plus la société telle

qu'elle est aujourd'hui et encore moins l'état des milieux naturels.

Nous sommes le pays qui compte le plus grand nombre d'espèces de gibiers. Il en est chassé une trentaine en Allemagne, 40 en moyenne en Europe, 91 en France. Parmi ces espèces chassées dans notre pays, certaines sont protégées dans l'Europe entière et ne nichent pas en France ; elles ne font que survoler le pays et sont abattues sur les cols de migration ou dans les zones humides.

Les combats de cette nature connaissent parfois leur paroxysme sur certains sites. Je pense notamment au Médoc et à la tourterelle, une lutte qui a duré une vingtaine d'années et dont je parlais



encore avec Allain Bougrain Dubourg il y a une quinzaine de jours.

Je pense également à l'Ardèche et à l'Escrinet, qui ont demandé 25 ans de lutte. Durant 17 ans, j'ai animé le collectif «Escrinet col libre». Nous étions confrontés là, comme dans le Médoc, à des chasses totalement illégales. Pourtant, nous étions jetés dehors par les chasseurs, *manu militari*, sous l'œil de la gendarmerie et des gardes de l'ONCFS qui avaient pour ordre de ne pas intervenir. Nous avons connu des violences physiques, des menaces de mort répétées, il a fallu rencontrer des ministres, saisir systématiquement les tribunaux, saisir la commission euro-

péenne, bref la bagarre a été très rude. Jean-Pierre Raffin nous avait rejoints là-bas et peut en témoigner.

L'Ardèche est un très beau pays, peuplé de personnes sacrément têtues et d'une très grande mauvaise foi. Malheureusement, ces personnes avaient toutes les raisons de l'être, car nous avions mis le doigt sur une pratique qui leur rapportait énormément d'argent. En effet, pour cette chasse aux migrateurs, les sociétés de chasse louaient les cols aux agriculteurs, installaient des postes de tir et vendaient des journées de chasse. Dans les années 1980, le prix était de 500 francs la journée, en liquide, multiplié par le nombre de postes.

Les ministères de l'Écologie de l'époque affichaient toujours un soutien de façade plus ou moins marqué à notre combat, à l'exception de Roselyne Bachelot. Mais le ministère de l'intérieur nous était systématiquement défavorable et le ministère des finances n'a jamais réagi.

Aujourd'hui, la lutte se concentre autour de l'ortolan. Au début du mois de septembre, j'étais avec Allain Bougrain Dubourg dans les Landes, où l'ortolan est toujours braconné. Il est attrapé, gavé durant trois semaines où il triple de volume. Lorsqu'il est devenu une boule de graisse, il vaut 150 euros et il est vendu à un restaurateur, de façon à nourrir les petites fortunes françaises quelque peu snobinardes. Nous en sommes toujours au même point, confrontés à des combats très durs autour de la chasse. J'en veux pour preuve la grande violence qui entoure la question des grands prédateurs.



Dominique Martin-Ferrari

Je me tourne à présent vers Brice Lalonde. Pour caricaturer, ton début de parcours correspondait au début des luttes urbaines, à la rébellion d'un Parisien contre la ville et ses excès.

Brice Lalonde

Ce n'était pas qu'un simple mouvement ponctuel. Il existait également une dimension politique et idéaliste, portée par les jeunes issus de mai 1968, et dont l'idée de base était de vivre autrement.

Georges Pompidou disait qu'il fallait adapter la ville à l'automobile mais, aujourd'hui, les écologistes l'ont emporté. S'il existe des tramways dans toute la France, c'est grâce aux écologistes, cela ne fait aucun doute dans mon esprit. L'automobile a été vaincue. Peut-être convient-il, à présent, de sauver cette industrie, mais plus personne ne prétend aujourd'hui que les villes doivent être adaptées à la voiture. Il faut considérer Lyon ou Tours, dans les années 1970, pour juger le chemin extraordinaire qui a été parcouru depuis. Ce fut ensuite le nucléaire. À l'époque, nous demandions un moratoire, qui existe aujourd'hui, *de facto*. Nous ne construisons plus de centrales. La question est compliquée et nécessitera sans doute de rouvrir le débat.

La nouveauté du mouvement des années 1970 résidait dans la dimension internationale du mouvement écologiste, jusqu'à Solidarnosc et la rébellion en Pologne, largement nourrie par les clubs écologistes travaillant avec la fédération syndicale. Cette dimension mondiale était très importante.

Aujourd'hui, depuis 1970 et les premiers

rapports sur l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère communiqués à la conférence de Stockholm, le combat continue. Nous avons en face de nous l'industrie la plus puissante du monde, celle des énergies fossiles, l'industrie pétrolière mondiale. Le charbon subit ses premières défaites, sinon en Chine, du moins aux États-Unis, peut-être à cause de l'exploitation des gaz de schiste. Des combats extrêmement forts sont menés contre les centrales à charbon en Amérique du nord.

Toutefois, si la rébellion doit continuer, il est impératif qu'elle comporte une dimension politique. Aux États-Unis, le combat écologique mondial fut mené jusqu'à Jimmy Carter environ, jusqu'en 1977. Depuis l'arrivée de Ronald Reagan à la présidence, les étudiants américains ont complètement perdu le sens du combat collectif. Il convient donc de leur réapprendre.

Il est inouï que les hommes politiques américains soient élus avec de l'argent provenant directement de l'industrie pétrolière. Une grande partie de la bataille est à présent mondiale, et cette industrie pétrolière est le nouvel adversaire que nous devons vaincre. La bataille est difficile, mais doit être gagnée aujourd'hui. Tel est mon message principal : nous sommes en plein combat. La rébellion continue pendant les travaux.

Dominique Martin-Ferrari

Nous abordons là les problèmes d'avenir. Mais je souhaitais tout d'abord évoquer les premières rébellions qui incluaient une dimension politique. Nous avons parlé tout à l'heure de la



beauté. Il existait également dans ces premiers mouvements une dimension de « bien vivre », qui découlait peut-être de mai 1968. Je me souviens de l'affiche de Brice Lalonde, pour les premières élections municipales à Paris à laquelle participaient des écologistes, qui proclamait « Quand vous voudrez... », en présentant une ville entièrement couverte de vert. Là aussi, le combat semble sur le point d'être remporté.

Brice Lalonde

Le caractère utopique du mouvement résidait alors dans sa principale revendication politique, au sens premier et noble du terme, c'est-à-dire l'autonomie. Nous étions pour le partage du temps entre les activités salariées et les autres activités, réalisées ensemble dans des ateliers de quartier. Or, aujourd'hui, nous assistons au fantastique développement de l'économie et de la consommation collaborative. Grâce au numérique, que nous n'avions pas prévu, il est possible de partager son appartement, sa voiture. Des possibilités extraordinaires s'offrent à nous de faire vivre l'écologie en utilisant les choses de manière plus efficace. Le monde est toujours aussi passionnant, enthousiasmant et beau. Contrairement à ce que disait Roger Cans, je ne pense pas que Yann Artus-Bertrand adosse systématiquement sa démarche à une approche scientifique.

Dominique Martin-Ferrari

Elle manque un peu de globalisation et de synthèse, me semble-t-il

Roger Cans

Dans ses émissions, tout comme Nicolas Hulot qui reconnaissait ne pas être un scientifique, Yann Artus-Bertrand est toujours accompagné d'une personne qui lui apporte un alibi scientifique. Il s'agit de montrer qu'il ne se contente pas de filmer de belles choses mais que sa démarche est sérieuse, par le biais d'une caution scientifique.

Brice Lalonde

Je crois que la beauté du monde est notre principale source d'inspiration.

Marie Chouleur

Les membres de la table ronde sont tous des partisans de l'écologie. Jean-Pierre Raffin disait que les intentions de France Nature Environnement étaient de protéger un mode de vie. Or, les opposants à l'écologie tiennent ce même discours de rébellion. Les chasseurs, par exemple, se positionnent comme des rebelles préservant un certain mode de vie traditionnel. Par conséquent, le discours de rébellion est identique des deux côtés, ou du moins symétrique.

Dominique Martin-Ferrari

Néanmoins, il ne se fonde pas sur des bases identiques. Il serait intéressant d'analyser les fondements de ces deux positions.

Jean-Pierre Raffin

J'ai travaillé à la question de la chasse. Il convient de définir cette notion de tradition. Lors des débats et des pressions exercées sur Dominique Voynet, il était demandé de légaliser la chasse à la hutte, une chasse de nuit qui se déroule en baie de Somme,

sur le domaine public maritime, et sur laquelle l'État est donc censé exercer un contrôle. Pourtant, la location de ces huttes se fait illégalement, au noir.

Lorsque j'étais au cabinet de Dominique Voynet, nous avons demandé un rapport à l'inspection des finances. Mais le ministère du budget, pourtant parfaitement au courant de ces pratiques, avait refusé.

Par ailleurs, comme les chasseurs utilisent l'argument d'une tradition millénaire et prétendent avoir toujours chassé sur le littoral, j'ai eu la curiosité de comparer des parcours photographiques de la baie de Somme en 1939 et en 1997. En 1939, nous comptons trois huttes, contre 49 en 1997. Aussi, lorsque l'on m'affirme que telle ou telle pratique est ancestrale, j'invite mon interlocuteur à vérifier.

Il en va de même pour la chasse traditionnelle au filet ou pour la chasse au chamois. La première se pratiquait jadis avec des filets de chanvre lancés à la main ; aujourd'hui, des canons propulsent des filets en nylon. Quant à la seconde, le chasseur d'antan montait dans la montagne à pied, ce qui lui demandait quatre ou cinq heures, avant de tuer son chamois ; à présent, il utilise un 4x4.

Les 4x4 sont-ils une forme traditionnelle de chasse ? Les filets en nylon sont-ils une forme traditionnelle de chasse ? Le magnétophone pour attirer les oiseaux est-il une forme traditionnelle de chasse ? Lorsqu'on creuse cet aspect traditionnel, on s'aperçoit que, si le mot est resté, la pratique, en

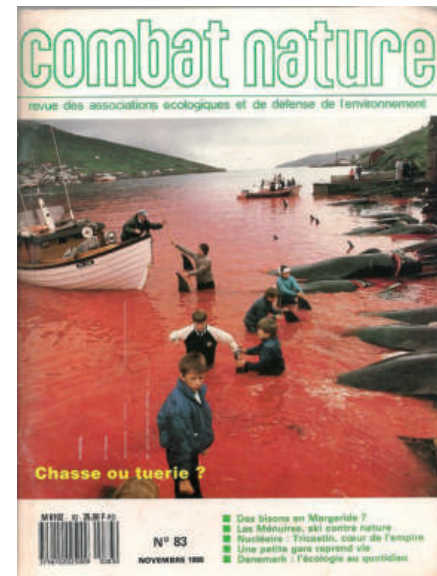
revanche, est bien différente. Les vraies chasses traditionnelles sont aujourd'hui l'exception, et depuis longtemps déjà. Nous sommes confrontés à un déni de la réalité. La tradition a bon dos.

Dominique Martin-Ferrari

Pour aller dans le sens de la question posée par Marie Chouleur, nous pourrions penser aujourd'hui que le chasseur est le véritable rebelle car il ne respecte pas la loi défendue par l'écologiste. Des deux, qui est le rebelle, alors ?

Pierre Athanaze

Les chasseurs se présentent davantage comme martyrs que comme rebelles. Je voudrais compléter ce que vient de dire Jean-Pierre Raffin, en évoquant



l'état de conservation des espèces. La France est le seul pays d'Europe occidentale où la chasse au grand tétras est autorisée. Dans les Pyrénées, sa population a chuté de 75 % en trente ans. Attendrons-nous sa disparition pour arrêter de le chasser, comme dans les Alpes, ou prendrons-nous les mesures nécessaires ? Les effets positifs d'une interdiction seraient indéniables. Je rappelle que, après l'arrêt de la chasse aux rapaces, dans des milieux naturels identiques, et avec la même législation sur les pesticides, les populations de la plupart des espèces (aigle royal, grand-duc, faucon crécerelle, par exemple) ont augmenté. Peut-on accepter, sous prétexte de tradition, qu'un million de personnes, dont la majeure partie tire un profit considérable de la chasse, saccage le patrimoine commun à tous les Français, voire à tous les Européens ? Il existait d'autres traditions auxquelles nous avons mis fin, fort heureusement, comme le droit de cuissage. La tradition a parfois bon dos.

Un intervenant

Claude Allègre et d'autres, comme Pascal Bruckner, se présentent comme des rebelles, en se dressant contre l'idée des causes anthropiques du réchauffement climatique. Or, ils sont très écoutés.

Dominique Martin-Ferrari

Nous ouvrons là un autre débat, celui des médias qui suscitent des opposants, même très marginaux, pour donner l'impression du débat. L'objet de la table ronde est la protection de la nature.

Pierre Athanaze

Il convient de préserver la pensée critique.

Alexis Vrignon

Dans les années 1970, une expression revenait souvent chez les militants comme dans les médias : la prise de conscience. L'idée était que, peu à peu, la nécessité de protéger l'environnement s'imposerait à tous. De fait, selon les sondages Europe 1 de cette époque, près de 90 % des personnes interrogées considéraient que la protection de l'environnement était importante ou très importante. Je pense néanmoins que cette notion de prise de conscience est un concept piégé qui masque davantage qu'il ne révèle. En effet, au-delà de cette prise de conscience consensuelle et un peu creuse, il conviendrait d'analyser plusieurs conceptions opposées de la nature, et qui, je pense, seront toujours inconciliables. À mon sens, aucune idée de la nature ne fera jamais consensus car il existera toujours des usages différents de la nature.

Dominique Martin-Ferrari

Je souhaite à présent poursuivre le débat, d'une part, en abordant les types d'outils de protection de la nature : lois, réponses économiques, etc., et, d'autre part, en revenant avec Brice Lalonde sur la contestation et la vie politique françaises. Les Français n'ont-ils pas besoin, eux aussi, d'être rééduqués, à l'instar des jeunes Américains que vous évoquiez tout à l'heure ? Je rappelle que, tout récemment, nous étions seulement 4 000 dans la rue, pour la « marche climat », alors qu'ils étaient 300 000 à New York et dans les



autres capitales du monde. Or, la COP21 se déroulera à Paris en 2015.

Brice Lalonde

Il n'échappe à personne qu'une grande partie de l'écologie est aujourd'hui le fait de petits fonctionnaires ou de petits politiciens qui cherchent avant tout à conserver leur siège.

Dominique Martin-Ferrari

Il existe également de petits experts.

Brice Lalonde

De ce fait, la dimension critique et l'enthousiasme se sont affaiblis. Il convient effectivement de réagir. La nécessité de se battre est permanente. À mes yeux, les États souverains sont l'un des ennemis qui se dressent devant nous. La période des États souverains organisant le monde doit prendre fin. Ils sont aujourd'hui un obstacle. Il convient de créer une dimension nouvelle, d'utiliser les nouveaux outils techniques afin de dépasser ces blocages.

Dominique Martin-Ferrari

En somme, tu appelles de tes vœux une société civile organisée.

Brice Lalonde

Cette société civile devra être à l'échelle mondiale.

Jean-Pierre Raffin

Je suis très sensible aux propos de Brice Lalonde sur la dimension internationale. En 1986, j'avais été invité par Solidarnosc en tant que responsable de France-Nature-Environnement, clandestinement, pour étudier comment, de l'extérieur, nous pouvions

soutenir les mouvements écologistes polonais.

Cette dimension, qui dépasse le cadre strictement français, est importante. Elle rejoint la question de la gestion des oiseaux migrateurs, qui intéresse l'Afrique et l'Europe, depuis le sud du Sahel jusqu'au nord de la Scandinavie. Or, je me souviens que Jean-Pierre Raffarin avait affirmé que ces affaires se géraient à l'échelle du canton et du département, ce qui témoigne du piètre niveau d'appréciation de cette dimension internationale par certains parlementaires français.

Dominique Martin-Ferrari

Pourtant, à la création du Bureau européen de l'environnement dans les années 1970, la France avait travaillé avec l'ensemble de ses partenaires européens, ce qui a abouti aux premières lois sur l'environnement. La France n'était pas repliée sur elle-même, à cette époque.

Jean-Pierre Raffin

Le Bureau européen rassemblait des associations, et non des gouvernements, ce qui fait toute la différence.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer le double langage de nos dirigeants, selon qu'ils cherchent un compromis à Bruxelles ou qu'ils se dédouanent de mesures impopulaires sur l'Europe. Il n'est pas étonnant que, autre spécificité française, les électeurs ne se déplacent plus ou votent non. Il nous revient, à nous, citoyens, de demander des comptes à nos parlementaires. Pourtant nous n'utilisons pas ce pouvoir. Par ailleurs, pour des raisons

20050519/23

« LARZAC/GISCARD DECLENCHE/L'EXPROPRIATION/DES PAYSANS/JOURNEE NATIONALE/RESISTANCE !/POUR L'ABANDON/DU PROJET/D'EXTENSION DU CAMP MILITAIRE !/LE 28 OCT », campagne d'information, Paysans du Larzac, PAYSANS DU LARZAC (Imp.), dessin, [personnage générant un mouvement tournant avec sa faux : annonce d'une journée nationale le 28 octobre], 1 ex., 86 x 61 cm, couleur., [1975]



économiques, nous sommes entrés dans une société qui prône la liberté individuelle absolue, propice à stimuler la consommation.

Dès lors que la vision est ainsi cloisonnée, comment est-il possible de prendre en compte, au niveau de la société, des questions écologiques qui sont, par essence, générales et transverses ?

Dominique Martin-Ferrari

Quelle est l'opinion des autres participants sur cette question des outils ?

Alexis Vrignon

Sans en faire le seul élément de réponse, je pense que l'écologie est fille de son époque, en l'occurrence un enfant des années 1970, et qu'elle est aujourd'hui en partie orpheline. Après 1968, de manière générale et pas uniquement chez les militants les plus engagés, il existait une projection vers l'avenir. Une transformation de la société paraissait alors possible, qu'elle soit nommée révolution à l'extrême gauche ou société écologiste. Cette idée de changement à la fois individuel et collectif était très probablement galvanisante. Elle explique, à mon sens, le succès des grands rassemblements de cette décennie.

À partir des années 1980, cette projection dans l'avenir ne s'est plus observée ou du moins plus de la même manière. Il existe, aujourd'hui, une crise de la mobilisation.

Dominique Martin-Ferrari

Un parti vert est pourtant créé dans les années 1980.

Alexis Vrignon

Le débat reste ouvert, mais il me semble qu'à partir de cette période des années 1980, la priorité a été donnée à la transformation individuelle, par le biais d'éco-gestes, etc.

Cette transformation se double d'une difficulté à se projeter collectivement dans un avenir susceptible d'être transformé. L'apparition des Verts traduit précisément la difficulté de se mobiliser de façon informelle. Cette difficulté mène à une institutionnalisation qui constitue un relais des mobilisations.

Pour utiliser le jargon des historiens, je ferai appel au concept de régime d'historicité, c'est-à-dire la façon de se positionner dans l'histoire et dans l'avenir. Dans les années 1970, ce régime d'historicité était le futur. Aujourd'hui, il se situe davantage dans le présent, et même, en partie, dans le passé.

Dominique Martin-Ferrari

Qu'en est-il de l'autonomie, qui était un concept important de l'écologie ?

Alexis Vrignon

Là encore, le débat est ouvert. Je pense pour ma part que l'autonomie, conçue à la base comme une auto-organisation de groupe, a cédé la place à une autonomie davantage individuelle, visible dans l'usage des nouvelles technologies. Nous pensons que de nombreuses actions individuelles sont possibles. Nous avons la sensation d'agir collectivement.

Pierre Athanaze

Concernant l'institutionnalisation des associations de protection de la nature,

je précise que je préside aujourd'hui une association qui ne touche pas un centime d'argent public, ni de la part des collectivités territoriales ni de la part de l'État.

Dominique Martin-Ferrari

Vous êtes de plus en plus rares dans ce cas.

Pierre Athanaze

J'ajoute que je ne suis jamais invité dans les ministères. Nous voyons aujourd'hui ce qui reste des promesses faites aux associations de protection de la nature à l'occasion du Grenelle de l'environnement. L'écotaxe vient d'ailleurs d'être enterrée ou plutôt ensevelie, par Ségolène Royal. Parallèlement, en raison de notre désaccord complet avec la politique des aires protégées, nous achetons des terrains, comme un conservatoire, et nous avons créé un nouveau label nommé «réserve de vie sauvage», qui répond aux critères les plus élevés de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

Dominique Martin-Ferrari

Sommes-nous en présence d'une rébellion contre l'État ?

Pierre Athanaze

Assurément, il s'agit d'une rébellion contre l'État. Elle nous a d'ailleurs valu une reconnaissance européenne : deux de nos réserves, en Bretagne et dans la Drôme, ont intégré le réseau international européen.

Jean-Pierre Raffin

Je rappelle que toute loi constitue une

règle du bien-vivre ensemble. Or, en France, nous votons des lois à tour de bras mais nous ne publions pas leurs décrets d'application. Par conséquent, elles ne sont pas appliquées. Je l'affirme en toute connaissance de cause, ayant travaillé à l'élaboration de la loi de 1976 sur la protection de la nature ainsi que sur la directive habitat au Parlement européen.

Ce problème de non-application des lois est spécifiquement français. Tant que nous ne sortirons pas des effets d'annonce, des lois votées tous les quinze jours, sitôt que surgit un problème, nous ne sortirons pas de ces tensions et de ces conflits. À mon sens, il convient de réduire le nombre de lois et de les appliquer réellement.

Dominique Martin-Ferrari

Quel est votre avis, Jean-Pierre Raffin, sur la compensation, sachant que France Nature Environnement a été l'un des grands acteurs de ce dispositif ? Cette solution économique, que les associations elles-mêmes ont défendue, est-elle satisfaisante ?

Jean-Pierre Raffin

Elle l'est, à condition que ce soit une véritable compensation. Or, fréquemment, les compensations ne sont pas équivalentes. Le concept a été détourné de son objectif premier.

Dominique Martin-Ferrari

Qu'en est-il de la compensation au niveau international, Brice Lalonde ?

Brice Lalonde

L'histoire des luttes et des moyens est

20050519/162

« POUR LA LOZERE/SAUVONS NAUSSAC/EXODE/SPECULATION/EXPROPRIATION/CHOMAGE/[...] », campagne d'information, S.O.M.I.V.A.L., Comité de Défense de la Vallée de Naussac, MODERNE (Imp.), dessin, [hauts personnages à cheval sur la bête du Gévaudan et se tenant au dessous de la carte de la Lozère ; sur le côté une file de tanks allant en direction de Larzac], 1 ex., 80 x 55 cm, couleur.



intéressante. De nombreux écologistes occupent à présent des postes à des niveaux de responsabilité. Je l'approuve. Pour ma part, je travaille aujourd'hui avec les entreprises qui le souhaitent, celles qui sont convaincues de l'importance des enjeux écologiques et qui peuvent remporter la bataille contre l'industrie de l'énergie fossile.

Ces entreprises-là doivent être soutenues. D'abord, elles possèdent, à partir d'une certaine dimension, un regard international. Ensuite, les gouvernements comprennent que changer les modes de consommation ne se fera pas sans elles. Enfin, un mouvement émerge au sein même des entreprises, qui considèrent de plus en plus qu'elles n'appartiennent pas uniquement à leurs actionnaires, mais à toutes les parties prenantes de leur activité : riverains du site, clients, salariés, fournisseurs, etc. Ce mouvement constitue une nouveauté avec laquelle il convient de travailler. D'ailleurs, nombre d'entreprises sollicitent des associations sur des sujets précis.

Outre cet acteur nouveau, il convient également de se tourner vers les collectivités locales. De mon point de vue, les meilleurs défenseurs de la planète sont ces deux acteurs essentiels et non pas les gouvernements ou les négociateurs.

Gérard Journia

Plusieurs grandes conventions internationales s'étaient tenues au lendemain de la conférence de Stockholm. Elles portaient sur les zones humides, le patrimoine mondial, les espèces menacées. Elles concernent la biodiversité. La dimension internationale de la lutte éco-

logique apparaît clairement.

Cependant, malgré les espoirs levés par ces événements, force est de constater l'absence de sanctions des pays prédateurs, Japon et Chine en tête. Ainsi que le dénonçait Jean-Pierre Raffin, mais cette fois à l'échelle mondiale, les textes réglementaires ne sont pas appliqués.

Brice Lalonde

Kyoto en est un exemple.

Rémi Luglia

Effectivement, les protecteurs de la nature français constatent, et cela dès le XIX^e siècle, que les lois de protection de la nature ne sont jamais appliquées. Ce mal français dure donc depuis plusieurs siècles : les lois votées contentent les écologistes. Leur non-application contente leurs opposants.

Brice Lalonde

Ce mal n'est pas exclusivement français.

Rémi Luglia

Finalement, certaines victoires écologistes n'ont-elles pas tué la rébellion écologiste ? En effet, l'écologiste est aujourd'hui celui qui demande l'application de la loi et non plus sa modification.

Roger Cans

Comme l'écologie est plus ou moins généralisée et qu'elle a, aujourd'hui, rejoint la pensée dominante, la rébellion n'existe plus, de sorte que, lorsque l'on n'est pas écologiste, on apparaît comme un rebelle.

Un intervenant

Il me semble que nous observons un

phénomène très nouveau en matière de rébellion environnementale, qui regroupe aujourd'hui, à l'instar de la contestation contre l'aéroport de Notre-Dame des Landes, des personnes très différentes, extrême gauche, écologistes, etc., et non plus seulement des associations.

Dominique Martin-Ferrari

Les mouvements antinucléaires présentaient déjà cette caractéristique.

Un intervenant

Cependant, le contexte est tout à fait différent, notamment l'absence de leadership. Afin que vous me situiez davantage, je viens d'intégrer le répertoire de l'énergie et je m'occupe principalement du nucléaire.

À ce sujet, il conviendrait tout d'abord que le respect de la loi soit général. Aussi, par rapport aux dérogations systématiques dont jouit le nucléaire, peut-être convient-il que nous nous montrions désobéissants. En somme, il faut de trouver de nouvelles formes de rébellion afin de poursuivre la lutte. En ce moment, nous observons une ouverture impressionnante de l'industrie nucléaire : après avoir été antinucléaire depuis quarante ans, je suis à présent expert à l'Autorité de sûreté nucléaire. Mais cette ouverture invraisemblable est-elle sincère ou constitue-t-elle un simple rideau de fumée ?

Dominique Martin-Ferrari

Votre remarque est très juste. Vous soulignez le paradoxe entre la recherche affichée de la concertation et les décisions prises, qui s'avèrent contraires aux résultats de ces négociations.

Brice Lalonde

Je me rebelle contre les rebelles professionnels. À mes yeux, la question nucléaire est secondaire et ne constitue plus une priorité. Cette industrie est quasiment enterrée. Elle coûte horriblement cher. Ses installations datent des années 1960. Elle ne se porte pas bien d'un point de vue économique.

Le problème numéro un, c'est le charbon et le changement climatique, qui sont bien plus mortifères. Le nombre de morts provoqués par le charbon est sans commune mesure par rapport à celui des morts imputables au nucléaire. Certes, les déchets nucléaires constituent un problème. Cependant, 40 % du gaz carbonique rejeté par les centrales demeurent dans l'atmosphère durant 1000 ans.

À un moment donné, il convient que les écologistes français suivent l'actualité et cessent de rassir dans leur petite litanie des années 1970. Nous n'éteindrons pas l'incendie du XXI^e siècle avec les outils de 1977.

Alexis Vrignon

Je précise pour les non-initiés que Brice Lalonde fait référence aux débats qui eurent lieu autour de la centrale de Creys-Malville, en 1977, et qui portaient sur les formes d'action possibles face à des pouvoirs publics décidés à ne pas céder sur le terrain. Ces débats ont finalement désorganisé la contestation, ce qui explique, en partie, les heurts qui ont suivi. Cette remarque pose toute la question de la rébellion et de ses modes d'action.

20050519/24

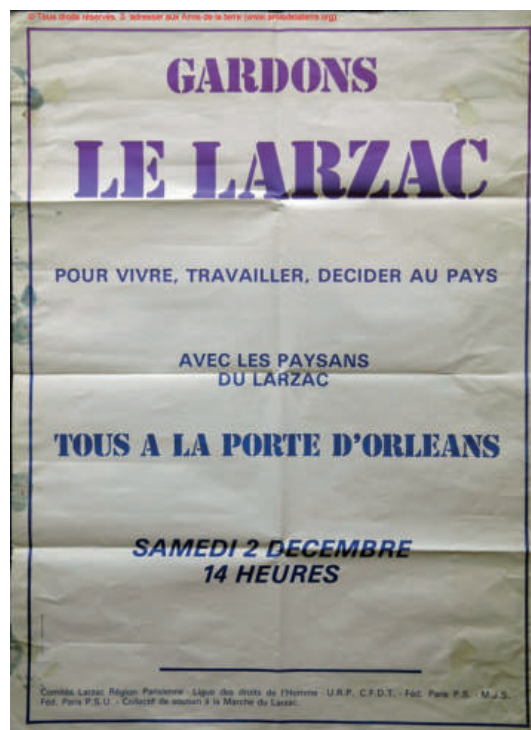
« BATIR/LA/PAIX/CHANTIER DE VOLONTAIRES/ETE 77 LE CUN DU LARZAC/[...] », campagne d'information, [1977], dessin, [colombe sur un mur en pierres sur lequel est inscrit " bâtir la paix "], 1 ex., 59 x 38 cm, couleur.



Rémi Luglia

La rébellion, définie comme une opposition à un ordre établi, est-elle nécessaire pour obtenir des résultats en matière d'écologie ? Brice Lalonde semble répondre qu'elle reste indispensable, en tant qu'état d'esprit plutôt que comme action concrète. Pierre Athanaze semble considérer, pour sa part, qu'il faut agir, non pas nécessairement contre la loi mais en-dehors, en menant des initiatives privées qui mènent à des créations que la législation n'a pas prévu.

« GARDONS/LE LARZAC/POUR VIVRE, TRAVAILLER, DECIDER AU PAYS/AVEC LES PAYSANS/DU LARZAC/TOUS A LA PORTE D'ORLEANS/[...] », campagne d'information, Divers organismes dont Comités Larzac Région parisienne ou MJS, LIBRES (Imp.), texte, [annonce d'un rassemblement le samedi 2 décembre à la porte d'Orléans], 1 ex., 17 x 57 cm, couleur. [1975]



Brice Lalonde

À l'origine, les radios libres avaient été portées par les écologistes, de manière clandestine, hors-la-loi.

Rémi Luglia

Les écologistes se sont donc dressés contre un ordre établi. Cette rébellion n'est-elle pas une solution face à l'affadissement des combats écologistes ?

Jean-Pierre Raffin

Je pense qu'il faut déterminer les outils adéquats, au cas par cas, et ne pas se montrer monolithique dans les formes d'action. À France-Nature-Environnement, selon les circonstances, nous utilisons le juridique, la conviction, le partenariat avec les entreprises, etc. La rébellion consiste à saisir les opportunités d'être influent et de faire pression, en créant un rapport de force qui contraigne l'État à ouvrir un dialogue.

Rémi Luglia

L'efficacité du combat écologiste réside donc dans le pragmatisme. À ce titre, la rébellion représente un des outils possibles.

Brice Lalonde

Le pragmatisme consiste à abattre ses ennemis un à un. Comme disait Napoléon, il faut séparer ses ennemis et les vaincre les uns après les autres.

L'économie, l'emploi et le manque d'espoir représentent le problème majeur de la société française. Dans ce contexte, je pense que la grande erreur des Verts, de l'écologie française constituée en parti, réside dans l'idée de se présenter comme

un parti généraliste, tout en adoptant le programme économique de l'extrême gauche au lieu d'élaborer sa propre vision.

De ce fait, la conception économique de l'écologie politique en France présente les entreprises comme un ennemi, un exploiteur, et un destructeur de la nature. Si les écologistes veulent peser politiquement, ils devront répondre à ces questions économiques, à la croissance, etc. Ce mouvement est en cours à l'échelle internationale. Le risque est que les écologistes disparaissent en tant que force politique s'ils ne se réveillent pas très vite.

Une participante

Je souhaitais vous poser à nouveau la question de la rébellion, en tant que réaction nécessaire devant la situation de la planète et non par rapport à un pouvoir. Cette position de révolte face à une situation nous met en capacité de proposer des solutions. Il convient de développer cette capacité de proposition, de travailler à l'éco-responsabilité, localement, ensemble, comme il en était déjà question dans les années 1970. Il me semble nécessaire que les idées développées alors soient reprises dans les territoires, afin de se rebeller localement contre une situation globale.

Henri Jaffeux

Quel est le poids du contexte économique par rapport aux luttes ou aux rebelles ? Il me semble plus facile de faire de l'écologie, et donc de se rebeller, lorsque l'économie se porte bien. La voix porte moins lorsque la situation est mauvaise, comme aujourd'hui. Or, les cycles économiques de cinq ans

ne sont apparemment plus pertinents. La crise actuelle de mutation nous est présentée comme durable. Je crains donc qu'aucune période ne soit plus favorable aux luttes, qui se heurteront en permanence à une difficulté accrue.

Brice Lalonde

C'est en partie vrai.

Alexis Vrignon

Votre observation est intéressante. L'écologisme a toujours tenu un discours très critique sur la croissance économique ou ses conséquences. Pourtant, aujourd'hui, nous nous apercevons que les dispositifs de protection ou la transformation de l'économie nécessitent un financement.

Il existe donc un paradoxe qui appelle une tout autre réflexion sur la transformation de la société. La transition, dont il est beaucoup question aujourd'hui, et qui est apparue dans les années 1980, est un concept séduisant mais frustrant, en ce qu'il repousse les résultats attendus sur le long terme.

Jean-Pierre Raffin

Pour ma part, je suis optimiste, car j'écoute presque tous les jours l'émission de France Inter intitulée *Carnets de campagne*, qui relate une multitude d'expériences et d'initiatives locales, dans tous les domaines et sur tout le territoire. Comme le disait Brice Lalonde, c'est à ce niveau-là que le changement surviendra et non au niveau de l'État centralisé.

Dominique Martin-Ferrari

J'ajoute qu'il convient de prêter une grande attention à l'importance des

médias et à la manière de relayer les thématiques de l'écologie. Alors que, dans les années précédentes, ces problématiques étaient régulièrement traitées dans la presse, aujourd'hui, elles ne sont plus évoquées.

Je vous invite également à la vigilance sur l'« impact journalism », une pensée venue des États-Unis. Partant d'une bonne intention qui consiste à répertorier des innovations et des acteurs en recherche, cette démarche positive vient chasser le droit aux questions, surtout si elles sont sans réponses immédiates et qu'elles sont, dans ce cas, considérées par les rédactions en chef comme anxiogènes. Certes, l'addition des solutions change le monde mais elle ne crée pas non plus un nouveau monde.

Par conséquent, parallèlement au développement de la pensée positive, il convient de préserver la pensée critique, surtout à l'horizon de la COP21, qui risque de se limiter à un catalogue de solutions.

Une participante

Les solutions ne vont pas sans questions. Elles amènent elles-mêmes de nouveaux questionnements.

Claire Robert

Je vous engage à ne pas oublier le volet culturel de l'écologie. Donner une assise culturelle à l'écologisme contribue à faire évoluer les mentalités, en touchant les personnes de façon intime. Ce levier me semble très important, en ce sens qu'il est propre à convaincre du bien-fondé de l'écologie, de façon profonde et personnelle.

Jean-Pierre Raffin

Cet argument a été beaucoup utilisé contre le canal Rhin-Rhône, qui prévoyait la destruction de nombreux villages et monuments.

Brice Lalonde

Il est très difficile de communiquer, tout comme il est difficile de s'adapter aux changements induits par le changement climatique. Les Philippines ont connu récemment des vents de 300 kilomètres/heure et New York des inondations impressionnantes. Ces événements attirent bien sûr l'attention. En revanche, nous comptons aujourd'hui de moins en moins d'insectes, sans que personne ne le remarque.

En effet, chaque génération pense que le monde normal est celui qu'elle connaît. Elle ignore tout du monde qui a été perdu entre-temps. À cet égard, Claire Robert a raison : ce monde perdu se retrouve dans les romans.

Dominique Martin-Ferrari

Il se retrouve également dans les films. Merci à tous et bonne soirée.

Créé en 1995, le comité d'Histoire ministériel développe des activités dans les domaines de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie, des Transports, de la Mer mais aussi dans ceux de l'Urbanisme, du Logement et de la Ville.

Afin de valoriser le patrimoine historique du ministère et de contribuer au sentiment d'appartenance à ce ministère de chacun de ses agents, quelle que soit son origine, le comité d'Histoire s'appuie sur un Conseil scientifique, composé de chercheurs et de spécialistes reconnus, pour définir ses priorités d'intervention en matière d'histoire et de mémoire des administrations, des politiques publiques menées ainsi que des techniques, des métiers et des pratiques professionnelles qui ont été développés. Il cherche également à répondre aux attentes exprimées par les services, les opérateurs et les partenaires du ministère.

Un programme prévisionnel de thèmes prioritaires (risques et catastrophes, innovations, territoires et milieux, mobilités et modes de vie) et de journées d'études a été arrêté pour les années 2012 à 2017.

Le comité soutient et accompagne scientifiquement et financièrement des études et des recherches historiques. Il publie la revue semestrielle « *Pour mémoire* » (3000 exemplaires). Il organise des séminaires et des journées d'études dont il peut diffuser les actes dans des numéros spéciaux de la revue. Il peut favoriser la publication d'ouvrages de référence. Pour les besoins de la recherche, il constitue un fonds d'archives orales d'acteurs des politiques ministérielles. Il gère un centre documentaire ouvert au public doté de plus de 4000 ouvrages. Il diffuse sur internet et sur intranet un guide des sources accessibles, la revue et les actes de journées d'études et de séminaires. Il peut participer à des manifestations avec des partenaires publics ou privés.

Le comité d'Histoire du ministère

L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'HISTOIRE

★ Secrétaire *par intérim*

Emmanuel Rebeille-Borgella

inspecteur général de l'administration du développement durable
secrétaire général (*pi*)
du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable
tél. 01 40 81 68 23

fax. 01 40 81 23 24

emmanuel.rebeille-borgella

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secrétaire-délégué

Patrick FÉVRIER

administrateur général hors classe

Tél : 01 40 81 21 73

patrick.fevrier

@developpement-durable.gouv.fr

★ Adjointe au secrétaire délégué mission recueil de témoignages oraux

Christiane CHANLIAU

chargée de mission

tél. 01 40 81 82 05

christiane.chanliau

@developpement-durable.gouv.fr

★ Accueil, assistance

à la coordination et secrétariat

Yannick HILAIRE

secrétaire de rédaction

Tél. : 01 40 81 36 75

yannick.hilaire

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur documentation communication électronique

Nicole BOUDARD-DI-FIORE

documentaliste

Tél. : 01 40 81 36 83

nicole.boudard-di-fiore

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur études-recherches

Stève BERNARDIN

chargé de mission

Tél. : 01 40 81 36 47

steve.bernardin

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur animation-diffusion

Marie-Thérèse RIEU

chargée de mission

Tél. : 01 40 81 15 38

marie-therese.rieu

@developpement-durable.gouv.fr

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Dominique BARJOT

Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Paris IV

Bernard BARRAQUÉ

Directeur de recherche au CNRS, émérite,
CIRED-AgroParisTech

Alain BILLON

Ancien secrétaire délégué
du comité d'Histoire

Florian CHARVOLIN

Chargé de recherche au CNRS, Centre Max
Weber, Université Jean Monnet
de Saint-Etienne

Kostas CHATZIS

Chercheur à l'École des Ponts
ParisTech, LATTs

Viviane CLAUDE

Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris,
Université Paris XII

Florence CONTENAY

Inspectrice générale de l'Équipement
honoraire

Gabriel DUPUY

Professeur émérite à l'Université
de Paris I

Philippe GENESTIER

Professeur à l'ENTPE, chercheur
au laboratoire RIVES-CNRS

Vincent GUIGUENO

Chargé de mission à la direction
des Affaires Maritimes, chercheur associé
au LATTs-CNRS

Anne-Marie GRANET-ABISSET

Professeur d'histoire contemporaine,
Université Pierre-Mendès-France, à Grenoble

André GUILLERME

Professeur au CNAM, directeur du Centre
d'histoire des techniques et l'environnement

Bertrand LEMOINE

Directeur de recherche au CNRS, directeur
de l'atelier international du Grand Paris

Geneviève MASSARD-GUILBAUD

Directrice d'études à l'EHESS

Alain MONFERRAND

Ancien secrétaire-délégué
du comité d'Histoire

Antoine PICON

Professeur à l'Université de Harvard,
enseignant-chercheur à l'École des Ponts
ParisTech, LATTs

Anne QUERRIEN

Ancienne directrice de la rédaction de
la revue « *Les Annales de la Recherche
urbaine* »

Thibault TELLIER

Maître de conférences en histoire
contemporaine à l'Université Lille III

Hélène VACHER

Professeur à l'ENSA de Nancy

Loïc VADELORGE

Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Paris-Est, Marne-la-Vallée,
Laboratoire d'Analyse comparée des
pouvoirs, EA 3350

L'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'HISTOIRE

Depuis 2006, 14 numéros de la revue semestrielle « *Pour mémoire* » ont déjà présenté un panorama diversifié d'articles sur l'histoire de l'administration et des cultures professionnelles. Pour 2014-2015, des thématiques concernent la politique des villes moyennes, l'aménagement et la décentralisation, la politique des grands ensembles, les politiques de maîtrise de l'énergie, les fonds photographiques et cinématographiques.
www.developpement-durable.gouv.fr/Dernieres-parutions.html

Depuis 1995, le comité d'histoire a organisé **des journées d'études, des conférences et des séminaires**, avec les directions d'administration centrale, le réseau scientifique et technique et les opérateurs, des universitaires, des chercheurs et des partenaires extérieurs. Les prochaines manifestations prévues concernent : 50 ans de rapports entre la science et l'environnement (20 mai), les risques industriels (15 octobre), les rapports

entre la santé et l'environnement (8, 9 et 10 décembre). Les numéros spéciaux de la revue en préparation traitent de l'inventivité financière en matière d'aménagement et d'environnement et des travaux publics de guerre et d'après-guerre.

www.developpement-durable.gouv.fr/Histoire-et-archives.html

Le comité peut apporter **son soutien à l'édition d'ouvrages** issus de thèses dont les sujets ont un rapport avec les politiques ministérielles.

www.developpement-durable.gouv.fr/Publications-en-partenariat.html

Depuis sa création, le comité a recueilli près de **200 témoignages oraux** destinés à préserver la mémoire des réalisations professionnelles et des métiers dans le ministère. Ces témoignages sont accessibles à tout chercheur.

www.archives-orales.developpement-durable.gouv.fr

LES OUTILS

★ La bibliothèque, ouverte au public, comprend plus de 4 000 volumes, ouvrages spécialisés ou usuels. Elle est accessible au public du lundi au vendredi, sur rendez-vous

★ Les sites consultables

internet : www.developpement-durable.gouv.fr/le_ministère/Histoire_et_archives

intranet : intra.comite-histoire.cgpc.i2/

★ Le guide des sources, accessible sur l'internet et l'intranet, a été conçu pour faciliter le repérage des sources historiques dans les domaines de compétence du ministère ;

★ Des dossiers bibliographiques et biographiques à consulter sur place ;

★ La revue « *Pour mémoire* » (semestriel et numéros spéciaux) ;

★ La consultation d'archives orales.

Vous souhaitez consulter les ressources du secrétariat du comité d'Histoire... Vous pensez que votre témoignage peut éclairer l'histoire du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et des administrations dont il est l'héritier... Vous avez connaissance d'archives, de documents divers, d'objets intéressant l'histoire de ces administrations, alors...

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

**Secrétariat du comité d'Histoire
Conseil général de l'Environnement et
du Développement durable**

7^e section - 29^e étage - bureau 29.13
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
tél : 33 (0) 01 40 81 36 75

courriel: comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr



«pour mémoire»
la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Séquoia - bureau 29.13
92 055 La Défense cedex
téléphone : 01 40 81 36 75
télécopie : 01 40 81 23 24
comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantereau et Alain Billon

directeur de la publication *par intérim* ★ Emmanuel Rebeille-Borgella

rédacteur en chef ★ Patrick Février

suivi de fabrication ★ Yannick Hilaire

conception graphique de la couverture ★

crédit photo couverture ★ Co

réalisation graphique ★ Annick Samy

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ SG/SPSSI/ATL 2

ISSN ★ 1955-9550

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



imprimé sur du papier certifié ecolabel européen